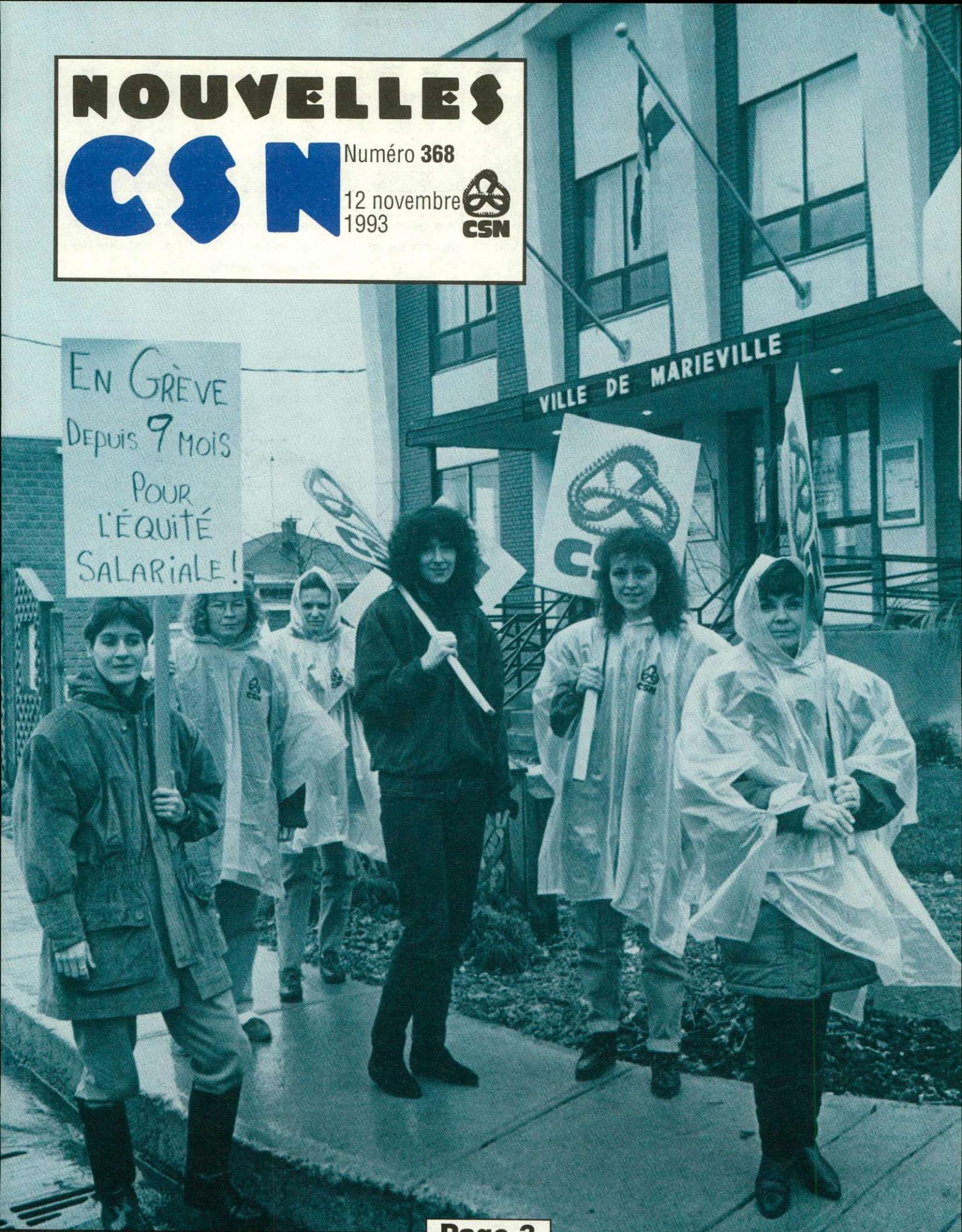


# NOUVELLES

# CSN

Numéro 368

12 novembre  
1993



Page 3

# Des femmes au front



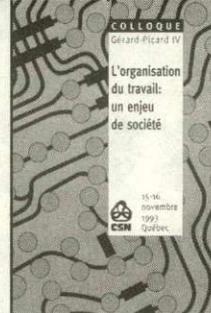
**3**  
**Des femmes  
au front**



**6**  
**Les fruits de  
la mobilisation**



**8**  
**Une oeuvre  
gigantesque**



**11**  
**Pour mieux  
contrôler  
l'organisation  
du travail**



**12**  
**Par choix ET  
par obligation**

Numéro

**368**

**NOUVELLES CSN** est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe.

Pour modifier le nombre de copies reçues:  
**CSN distribution**  
1601 de Lorimier  
Montréal  
H2K 4M5.  
(514) 598-2233

**Rédaction:**

514-598-2159

**Numéro central:**

598-2121

En grève depuis neuf mois pour obtenir l'équité salariale, les neuf employées de bureau de Marieville, en Montérégie, sont plus solidaires que jamais.

Les travailleuses et les travailleurs de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine ont remporté une importante victoire. Ils récoltent ces jours-ci les fruits d'une bataille qu'ils mènent depuis plus d'un an, soit l'affichage de 216 postes, dont 120 étaient vacants depuis plusieurs années.

3,168 articles composent le nouveau *Code civil du Québec*, qui sera promulgué le 1er janvier, remplaçant ainsi le vieux *Code civil du Bas-Canada*. Une loi fondamentale qui, selon Louise Harel, reflétera les valeurs actuelles de notre société pluraliste.

Un avant-goût du Colloque Gérard-Picard (du nom de celui qui fut président de la centrale de 1946 à 1958) qui se tient cette année sous le thème: «*L'organisation du travail, un enjeu de société*».

Le nombre de travailleuses et de travailleurs autonomes augmente sans cesse. Évolution et transformation du marché du travail. Nouvelle réalité. Nouvelle tendance, aussi.



**Coordination**

Jean-Pierre Paré

**Rédaction**

Maurice Amram

Michel Crête

Louis-Serge Houle

Henri Jalbert

Thérèse Jean

Marc Laforge

Luc Latraverse

Lucie Laurin

Jean-Pierre Paré

Jacinthe Pilon

Michel Rioux

Jacqueline Rodrigue

**Collaborations**

Jacques Guay

Michel Tremblay

Clément Trudel

Pierre Vadeboncoeur

**Conception  
graphique**

Jean Gladu

**Mise en page  
informatique**

Jean Gladu

Sophie Marcoux

Jean-Pierre Paré

**Photographes**

Alain Chagnon

Michel Giroux

**Caricaturiste**

Garrotte

**Impression**

Les travailleurs

et travailleuses

syndiqués CSN

de L'Imprimerie

L'Éclaireur

de Beauceville

Les syndicats  
ont l'autorisation  
(et notre  
encouragement)  
de reproduire  
le contenu  
de  
**NOUVELLES CSN**  
dans  
leur journal.



les manches et nous avons fait face à la situation», enchaîne Lucie Guèvremont, vice-prési-



Lucie Guèvremont

dente du syndicat. Rapidement, le syndicat s'est structuré et chacune des membres a pris des responsabilités. C'est ainsi que depuis le début du conflit, chacune d'elles est présente quotidiennement soit sur la ligne de piquetage, soit au local syndical, à préparer des tracts, des dossiers pour la négociation, à faire l'envoi d'outils de solidarité, etc. Aucune n'a fait défection depuis le début.

# Des femmes au front

Par Jacqueline Rodrigue

Les neuf employées cols blancs de la Ville de Marieville sont en grève depuis le 10 février 1993, soit depuis neuf mois, pour obtenir l'équité salariale. Quelques heures en leur compagnie suffisent à constater qu'il existe entre elles une solidarité sans faille. Elles le diront elles-mêmes: *«Nous sommes plus solidaires que jamais et nous réussissons très bien à conserver le moral.»* Entêtées? Non. Mais profondément convaincues de la justesse de leurs demandes et que la municipalité a les moyens de les satisfaire. Tout repose maintenant sur une question de principe.

**A**u début, les membres du syndicat ont donné un mandat de grève à leur exécutif pour forcer la partie patronale à négocier. Il y avait déjà deux ans qu'elles étaient sans convention collective, soit depuis le 31 décembre 90, et il n'y avait pratiquement pas eu de rencontres de négociation. En fait, du 22 janvier 91 au 7 janvier 93, il y a eu, en tout et pour tout, que six rencontres de négociation. *«Il y avait une rencontre de prévue peu après le*

*déclenchement de la grève. Mais la partie patronale l'a annulée. La raison fournie: "Les esprits sont trop échauffés, il vaut mieux attendre". Il a fallu attendre quatre mois avant qu'elle ait lieu»*, raconte Gisèle Leblanc, présidente du Syndicat des employées cols blancs de Marieville (FEESP).

En grève, et pas de négociation: *«C'est en cours de route que nous avons réalisé l'ampleur que les choses prenaient. Nous nous sommes retroussé*



Gisèle Leblanc

## L'équité salariale

L'équité salariale pour les femmes, fondée sur le principe «à travail équivalent, salaire égal», est loin d'être atteinte au Québec. Elles sont neuf femmes, à Marieville, à affronter la Ville pour obtenir la reconnaissance de ce principe.

La municipalité, elle, s'appuie sur l'Union des municipalités du Québec pour justement ne pas le leur reconnaître. À l'association patronale, on craint l'effet d'entraînement que cela pourrait avoir. À Marieville, la municipalité argumente qu'elle ne veut pas être la première à souscrire à ce principe. D'ailleurs, les porte-parole municipaux ont déclaré dans les journaux locaux que ce n'était pas une question d'argent, mais une question de principe.

De son côté, le syndicat reçoit l'appui de nombreuses femmes et d'autres syndicats. *«Il y a beaucoup de femmes et de syndicats qui nous appuient et*

nous demandent de tenir le coup. L'équité salariale, c'est une revendication qui est importante pour toutes les femmes. C'est ce que les femmes nous disent et nous répètent. En neuf mois, c'est certain qu'il y a eu des périodes difficiles, mais pas assez pour lâcher. Nous ne pouvons pas courber l'échine. Pour nous, en premier, mais aussi pour les autres femmes. Nous demeurons toujours aussi convaincues de ce que nous défendons. Les femmes ont le droit d'être reconnues pour le travail qu'elles effectuent», de dire Lucie Guévremont.

**Vos taxes vont augmenter!  
Deux poids, deux mesures!**

Depuis le début du conflit, face à la population, le maire argue qu'il ne peut consentir aux demandes syndicales parce qu'elles feraient augmenter le compte de taxes. «Nous devons constamment travailler à défaire cette argumentation», fait ressortir Gisèle Leblanc.

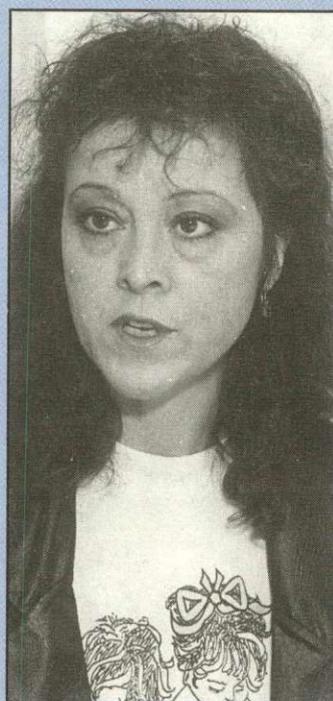
Pourtant, comme le souligne une citoyenne rencontrée par *Nouvelles CSN*, les élus municipaux ont été les premiers à se voter des augmentations de 48%, en 91. Alors, pourquoi ne sont-ils pas intéressés à être les premiers à accorder l'équité salariale?, se demande-t-elle.

De même, des augmentations de salaire allant de 5,7% à 10,8% ont été consenties au personnel cadre, en 93. En juillet dernier, la Ville accordait à quatre de ses cadres des montants forfaitaires de \$1,000 et annonçait que ceux-ci pourraient toucher un autre montant forfaitaire à la fin du conflit, ou vers les Fêtes, si le conflit se prolongeait.

À l'automne, la Ville a fait publier une annonce dans les journaux pour l'embauche d'un nouveau cadre. Lors de la réunion du conseil municipal du 4 octobre, le maire a été incapable de dire combien ce dernier serait payé et quelles tâches il aurait à accomplir! Avec cette

embauche, le ratio cadre/employés passerait de un cadre pour trois employés à un cadre pour 2,6 employés. «Pourquoi engager un nouveau cadre lorsqu'on se prive de neuf employées avec expérience?», questionne Lucie Cloutier, secrétaire du syndicat.

Évidemment, la municipalité a considérablement coupé ses services à la population depuis le début du conflit. Dès le début d'avril, la Ville imposait des premières coupures de services, puis d'autres en août. Les bureaux de la municipalité, qui étaient ouverts 35 heures par semaine, ne le sont plus que pendant 21 heures et la bibliothèque, qui, elle, était ouverte pendant 39 heures, n'offre plus que 16 heures de service. Les écoles primaires, qui avaient l'habitude d'amener les enfants à la bibliothèque municipale une fois par six jours, n'y vont plus qu'une



Lucie Cloutier

fois par douze jours. De même, les enfants, qui pouvaient auparavant louer gratuitement des films, n'ont plus accès à ce service.

**Peu de chose sépare les parties**

Au début du conflit, les demandes syndicales représentaient un montant approximatif de \$25,000 par année, soit 0,005% du budget. Toutefois, la démarche de négociation a amené le syndicat, le 7 septembre, à faire une contre-proposition qui permettait d'étalement leurs demandes sur cinq ans. Ainsi, il n'y a donc plus qu'un montant total de \$28,000 pour 5 ans qui sépare les parties. «Un peu moins de \$6,000 par année, alors que le budget annuel de la municipalité, pour aller jouer au golf, est de \$7,000 pour l'année 1993», ironise Lucie Cloutier.

**Problèmes du côté patronal**

Il semble bien que si le conflit ne se règle pas, c'est qu'il y a un manque de volonté politique à la Ville. «Le maire sor-

	1990	1991	1992	1994	1994	1995
<b>Comptable</b>	15.28	16.04	16.36	16.69	17.02	17.32
Mécanicien	15.70	16.49	16.98	17.32	17.32	17.32
<b>Sec. direction</b>	13.01	13.79	14.38	14.59	15.63	16.32
Opérateur A	14.79	15.53	16.00	16.32	16.32	16.32
<b>Bibliotechnicienne</b>	12.66	13.42	13.99	14.58	15.20	15.97
Commis de service	14.48	15.20	15.66	15.97	15.97	15.97
<b>Secrétaire</b>	12.46	13.21	13.80	14.42	15.07	15.79
Opérateur B	14.31	15.03	15.48	15.79	15.79	15.79

Voici quelques exemples des titres d'emploi comparables entre cols blancs (en caractères gras) et cols bleus de Marieville, les différences salariales entre chacun qui existaient à l'expiration de la convention en 90, et l'étalement du rattrapage sur cinq ans que propose le syndicat des cols blancs.

tant manquait de leadership. Il avait décidé qu'il ne se représentait pas aux élections municipales du 7 novembre. En août, il disait déjà qu'un règlement était hors de sa portée, alors qu'il avait jusqu'au 7 novembre pour le négociier, raconte Gisèle Leblanc. Dernièrement, un des trois conseillers municipaux qui étaient sur le comité de négociation annonçait qu'il ne se présentait pas aux élections. Il indiquait clairement, entre autres raisons, que le conflit à Marieville y était pour quelque chose. Il questionnait notamment les pratiques antidémocratiques d'un des membres du comité de négociation», poursuit-elle. Les deux autres membres du comité de négociation sont, en plus d'être conseiller municipal, pour un, président du Syndicat des Métallistes de Sivaco et pour l'autre, également membre de ce syndicat.

#### L'appui des autres

«Un conflit, ça accapare ta vie. Je me réveille parfois à minuit, parfois à quatre heures du matin. Je pense à tout ça, à ce qui s'en vient, à ce qu'il y a à faire. Il y a toujours quelque chose qui te fait travailler les méninges», confie Gisèle Leblanc.

En situation de grève, il n'y a plus d'horaire de travail qui tienne. Il leur faut souvent partir tôt le matin et revenir tard le soir. C'est ainsi qu'elles ne sont pas toujours présentes à la maison et que les tâches ménagères sont mises de côté. «Il y a des périodes où c'est difficile pour nos conjoints. Mais il y a aussi les beaux moments où ils sont là, avec nous, et contribuent à faire avancer notre dossier», enchaîne Lucie Guèvremont.

Parmi ces beaux moments, il y a ceux où les membres du syndicat se déplacent pour aller rencontrer d'autres syndiqués CSN, pour aller parler de leur conflit, pour aller chercher l'appui des autres. «Lorsque nous allons dans les différentes instances de la CSN, nous ressentons le support que



Manifestation des congressistes de la FEESP à Marieville, le 29 octobre.

les gens veulent nous transmettre pour que nous puissions aller au bout de notre cause et ce, tant par les hommes que par les femmes. C'est chaleureux et motivant. Nous revenons pleines d'énergies», poursuit-elle.

«Ce qui est intéressant, c'est que les gens posent de plus en plus de questions. Non seulement nous avons le sentiment de recevoir leur solidarité, mais plus encore, nous avons celui de faire avancer le débat sur l'équité salariale», ajoute Lucie Cloutier.

À la veille des élections municipales, le syndicat avait décidé de distribuer à chacune des maisons un tract pour mieux faire connaître leur conflit. Le 29 octobre, les 250 délégués des syndicats de la Fédération des employés de services publics, réunis en congrès à St-Hyacinthe, sont allés, sur l'heure du dîner, faire une distribution de tracts à Marieville. En moins de 20 minutes, les 3,5 kilomètres carrés de Marieville étaient quadrillés et 3,000 tracts étaient distribués à la population. Après quoi, une manifestation s'est tenue devant les locaux de l'Hôtel de Ville. «C'était flamboyant. La réussite a été totale», de s'exclamer Lucie Guèvremont.

#### Au Centre Rouville, on appuie les filles de Marieville

Le syndicat CSN du Centre Rouville, à Marieville, qui compte plus de 200 membres affiliés à la FAS, appuient les revendications du Syndicat des cols blancs de Marieville. «Nous avons pris position et nous les appuyons sur le fond. L'équité salariale, c'est une question de justice pour les femmes», déclare Manon Dansereau, vice-



Manon Dansereau

présidente du Syndicat des travailleurs et travailleuses du Centre Rouville.

Plus de la moitié des membres du syndicat de ce centre

d'accueil pour personnes âgées portent le chandail que le syndicat des cols blancs a fait produire pour publiciser leur conflit. C'est ainsi qu'ils expriment quotidiennement leur appui.

#### Et l'avenir?

Le dimanche 7 novembre, il y avait des élections municipales à Marieville. Un des aspirants au poste de maire a signifié, durant sa campagne, que s'il remportait la victoire, il aurait comme priorité de régler le conflit avec les cols blancs. Il a effectivement gagné ses élections. Toutefois, les membres du syndicat attendent de voir si le nouveau maire posera des gestes concrets et, en attendant, elles poursuivent leur travail syndical.

Depuis le début du conflit, il n'y a eu que quatre rencontres de négociation. Et, depuis que la loi 102 a été promulguée, il n'y en a eu aucune. «Si le nouveau maire veut vraiment trouver un règlement, il devrait rapidement convoquer les parties en négociation. Le fera-t-il? Nous, de toute façon, nous serons présentes lors de la prochaine assemblée du conseil municipal et nous continuerons à interpeller les élus municipaux», de conclure Gisèle Leblanc.

# Les fruits de la mobilisation

Par Louis-Serge Houle

Les travailleuses et les travailleurs de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine ont remporté une importante victoire. Ils récoltent ces jours-ci les fruits d'une bataille qu'ils mènent depuis plus d'un an, soit l'affichage de 216 postes, dont 120 étaient vacants depuis plusieurs années. La réouverture de ces postes vient ainsi réduire de façon importante les effets des abolitions de postes découlant du processus de sortie des bénéficiaires engagé en 1986.

La journée de l'entrevue avec *Nouvelles CSN*, le local syndical est particulièrement animé. Des syndiqués vont et viennent. Ils discutent des problèmes qui existent au département de la pharmacie. Au téléphone, Serge Bastien, le responsable du comité de santé-sécurité, discute avec un membre de la direction de la possibilité qu'une employée exerce un droit de refus si des correctifs ne sont pas apportés dans les plus brefs délais à ce département. Depuis peu, des employés de la pharmacie éprouvent des maux de dos en raison du poids des boîtes de médicaments et de la façon dont elles sont disposées. Deux jours plus tard, le problème n'existe plus.

## Tutelle

Ce syndicat de quelque 2,400 membres a compris que si les travailleuses et les travailleurs ne demeurent pas vigilants, les patrons sont alors tentés de changer les règles du jeu, à leur avantage bien entendu! Mais cette mobilisation, il a bien fallu que le syndicat l'organise.

C'est dans la foulée de la désinstitutionnalisation, c'est-à-dire la sortie des bénéficiaires de l'hôpital vers d'autres ressources, que les structures de mobilisation ont été remises sur pied.

Confrontés à la réorganisa-

tion des services de cette institution, laquelle dessert des personnes ayant une déficience intellectuelle associée à des handicaps physiques ou des troubles de comportement, les employés de Louis-H. Lafontaine faisaient face à la coupure de plus d'une centaine de postes réguliers, l'an dernier. Profitant de la tutelle de l'établissement, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté, décidait alors, sans consultation, d'accélérer le processus de sortie des bénéficiaires, sans s'assurer pour autant que les nouveaux centres qui recevraient ces malades disposent de ressources suffisantes pour les accueillir et les desservir

convenablement.

À cette époque, le syndicat et la Fédération des affaires sociales avaient dénoncé cette sortie précipitée parce qu'elle ne respectait pas tous les principes de réinsertion sociale des déficients intellectuels, principes prévus par le processus de désinstitutionnalisation des malades.

C'est ainsi qu'entre les mois d'avril 1992 et janvier dernier, 108 postes étaient abolis. «À mesure que les unités fermaient, la direction coupait des postes», explique Lucie Vallée, présidente du syndicat. «Nous avons alors entrepris une négociation pour minimiser les effets des coupures de postes sur nos membres.»

## L'ABC de la mobilisation

Mais pour espérer obtenir un bon règlement, il faut construire un rapport de forces qui soit favorable aux travailleuses et aux travailleurs. Ce à quoi se sont attelés les membres de l'exécutif et du conseil syndical.

«Nous avons d'abord partagé le dossier avec les militants dans les départements», explique Pierre Turgeon, vice-président du syndicat. «Avec eux, nous avons considéré les enjeux soulevés par la décision du ministre pour établir la stratégie.» Les abolitions de postes affectaient principalement les employés sur la liste de rappel et entraînaient en bout de ligne des déplacements en

## À Charleroi aussi

Après des pressions qui ont duré presque deux ans, les membres du syndicat du Centre d'accueil Charleroi de Montréal ont également obtenu l'affichage de 76 postes vacants.

Depuis quatre ans, la direction de ce centre, qui dessert également des déficients intellectuels, comblait ces postes vacants par des personnes de la liste de rappel, empêchant ainsi les titulaires de poste de changer de département s'ils le désiraient, et des employé-es à statut précaire d'obtenir des postes réguliers et la sécurité d'emploi.

En vertu de la convention collective, tous les postes laissés vacants par des départs à la retraite, des démissions, etc. doivent être affichés dans un délai de 90 jours, à moins que l'employeur ne procède à l'étude de ces postes. Il a alors un an pour les afficher. Cette clause n'avait jamais été respectée par la direction, puisqu'elle a été obtenue lors de la négociation de 1989. Le syndicat a déposé des griefs, mais a obtenu gain de cause sans avoir à les plaider.



# Une oeuvre gigantesque

Par Lucie Laurin

«*Nous, Québécois, avons l'habitude de tout écrire. Pour nous, c'est au législateur de dire le droit, et non aux tribunaux. Voilà un trait qui nous distingue du monde anglo-saxon.*

*Notre Code civil a fait partie de nos joyaux de famille, aux côtés de notre langue et de notre religion!», s'exclame, enthousiaste, Louise Harel, députée péquiste d'Hochelega-Maisonneuve.*



**E**n 1774, en effet, l'Acte de Québec avait permis à notre peuple récemment conquis de conserver, outre sa langue et sa religion, l'ensemble des lois qui le gouvernaient jusque-là, au lieu de se voir imposer celles du conquérant. Un acquis dont les répercussions ont traversé les siècles...

C'est en 1866, une année avant la création de la Confédération canadienne, que fut adopté le Code civil du Bas-Canada. «*Ce n'est pas un hasard, reprend Mme Harel. Il y avait là une volonté de se donner une codification basée sur le Code civil français, afin de survivre à la Confédération. C'était une arme défensive!*»

Adopté il y a plus d'un siècle, le Code civil du Bas-Canada reflète fidèlement les valeurs qui étaient alors celles de la société canadienne-française: «*Autarisme en droit familial, individualisme total en droit des biens; et,*

*en matière d'obligations, un libéralisme à la mesure du capitalisme débridé qui triomphait à l'époque», poursuit la députée. Ouf! il était temps de faire le ménage...*

### 3,168 articles!

Le 1er janvier 1994, le nouveau Code civil du Québec viendra remplacer celui du Bas-Canada. Un monstre, disent les avocats. Il contient 3,168 articles répartis en 10 livres régissant, lit-on dans le préambule, «*les personnes, les rapports entre les personnes, ainsi que les biens*». S'y trouvent donc codifiées des règles touchant la personnalité juridique, l'intégrité de la personne, le respect du corps après le décès, le nom, la capacité des personnes, les régimes matrimoniaux, la propriété, les contrats, les assurances, les droits sur les immeubles, le droit international privé, etc.

Pour les matières ainsi codifiées, le Code civil constitue le fondement des autres lois. Toutefois, son importance a décliné depuis son adoption en 1866. «*Les différents gouvernements ont, ces dernières décennies, réglementé divers aspects de la vie à travers des lois particulières touchant, par exemple, le logement, la consommation, la santé-sécurité, le travail, l'environnement, etc,*

*vice juridique de la CSN. L'article 9 du nouveau code stipule qu'on peut déroger à ses règles, sauf à celles qui intéressent l'ordre public. Mais le code demeure important pour gérer les rapports privés.»*

À toutes ces législations venues relativiser la place du Code civil s'est ajoutée, en 1975, la Charte québécoise des droits et libertés, une loi prioritaire à laquelle on ne peut déroger, et à la lumière de laquelle le Code civil doit, depuis, être interprété.

### Une tâche de longue durée

Il y a longtemps qu'a été entreprise la tâche colossale de réformer le Code civil du Bas-Canada: au milieu de la décennie 1950, sous le régime Duplessis. «*Mais c'est en pleine Révolution tranquille que le travail a véritablement commencé, lorsque Me Paul-André Crépeau a été nommé président de l'Office de révision du Code civil, déclare Louise Harel. Le rapport, déposé par l'Office en 1977, portait la marque de la Révolution tranquille: par exemple, l'obligation alimentaire entre conjoints de fait figurait parmi les recommandations.»*

Assignée en 1984 par René Lévesque au dossier de la réforme du Code civil, Louise Harel a continué d'y travailler

ensuite dans l'opposition jusqu'en 1991, année où ledit code a été étudié article par article. «Nous voulions éviter que ne soit répétée l'erreur de figer les règles de vie de la société actuelle dans un code qui ne ferait aucune place à l'évolution future de cette société, dit-elle. Nous souhaitons que la ligne d'horizon soit aujourd'hui, maintenant, et non dans 40 ans.»

Pour ce faire, le Parti québécois a insisté sur la création d'un institut québécois de recherche sur le droit, qui serait un instrument d'ajustement du code aux transformations de la société, empêchant ainsi qu'il ne devienne rapidement désuet. «La perspective de la création de cet institut permettait de différer l'adoption d'une législation sur des sujets importants mais sur lesquels le débat risquait d'être long, tels le testament biologique, les embryons surnuméraires, les conjoints de fait de même sexe, etc. La proposition d'institut a été retenue et adoptée; mais elle n'est toujours pas promulguée...», regrette la députée.

#### Les actuelles valeurs

Le Code civil qui entrera en vigueur en janvier 1994 reflète les valeurs actuelles de notre société pluraliste et démocratique: les concepts d'égalité, de



Louise Harel

respect, d'équité, de non-discrimination ont remplacé les vieilles notions. La députée y reconnaît la contribution, entre autres, au sein de l'équipe de légistes, d'une majorité de femmes progressistes. «Les gouvernements passaient, mais ces femmes restaient, dit-elle. La sécurité d'emploi, ça sert à ça: la continuité, et l'acquisition d'une précieuse expertise.»

«Toutefois, la situation socio-économique a changé depuis que la réforme du code a été entreprise, reprend Mme Harel. La société d'aujourd'hui est davantage centrée sur la préservation des acquis; elle ne veut plus tout changer. Mais nous avons mené quelques batailles, et nous avons obtenu des dispositions qui n'y figuraient pas.»

#### Quelques victoires

À titre d'exemple, Louise Harel cite l'article 2097 dans la section «Du contrat de tra-

vail», dont elle est particulièrement fière. «Nous l'avons eu à la toute fin, à l'arraché!» Il y est stipulé que l'aliénation d'une entreprise ou la modification de sa structure juridique, par fusion ou autrement, ne met pas fin au contrat de travail. Une protection supplémentaire pour les travailleurs, assure-t-elle.

Au chapitre des relations locateur/locataire, la députée d'Hochelaga-Maisonneuve cite des dispositions nouvelles qui font en sorte d'empêcher l'éviction d'un locataire sans compensation. Un gain auquel elle tenait, en pensant à la forte proportion de locataires dans son comté.

Dans le même ordre de préoccupations, la députée parle de la reconnaissance du testament holographe et de celui dicté en présence de deux témoins, ce qui évite de passer chez le notaire. «Nous pensions aux analphabètes, dit-elle.

*C'est une minorité importante qui risque de n'exister que sur papier si on ne leur reconnaît pas des droits précis.»*

Autre victoire: le nouveau Code civil fixe à 14 ans l'âge requis pour obtenir des soins de santé sans le consentement des parents.

La députée Harel parle avec conviction. Manifestement, elle s'est acquittée avec le plus grand sérieux de cette tâche, confiée chez nous à nos élus, de définir les règles qui régissent les rapports entre les personnes. «J'espère que le nouveau code se révélera juste et égalitaire, comme nous l'avons voulu!», conclut-elle dans un grand soupir.

Quelle influence la réforme du Code civil aura-t-elle sur les relations de travail? Nous y reviendrons dans un prochain article.

# Doigté et prudence sont de rigueur

Par Michel Crête

Depuis le 21 mai, le gouvernement du Québec nous prélève de l'impôt pour la contribution de l'employeur au régime d'assurance-vie et d'assurance pour les soins dentaires, les soins hospitaliers, les soins médicaux et autres qu'ont négociés les syndiqués. En clair, ces nouvelles mesures fiscales se traduisent, généralement, par une augmentation des impôts à payer pour les travailleuses et les travailleurs dont l'employeur contribue au régime d'assurance collective. De l'argent neuf que le gou-

vernement va chercher directement dans les poches des salarié-es qui se sont dotés de régimes d'assurance collective. Aussi craint-on que ces nouveaux coûts additionnels, imprévus, en incitent plusieurs dans nos rangs à chercher des solutions inadéquates pour échapper à ces nouvelles mesures fiscales découlant du dernier budget du gouvernement. Des solutions qui mettraient en péril les avantages inhérents à ces mêmes régimes d'assurance collective.

La CSN souhaite toujours que le gouvernement du Québec annule les mesures fiscales qui affectent les régimes d'assurance collective. C'est que le budget présenté le 20 mai dernier par le ministre des Finances du Québec d'alors, M. Gérard D. Levesque, comporte, entre autres, des nouvelles mesures fiscales qui concernent grandement les régimes d'assurance collective. Mais après avoir analysé l'impact de ces nouvelles mesures fiscales sur les régimes d'assurance collective, le Comité interfédérations du secteur privé (CISP-CSN) est arrivé à la conclusion que les syndicats devraient tout d'abord agir avec doigté et prudence pour ne pas bouleverser les règles de financement et les bénéfices des régimes actuels. D'autant plus que l'exemption fiscale de la contribution de l'employeur à ces régimes d'assurance collective est toujours appliquée par le gouvernement fédéral.

## Y a des limites!

Dans leur recherche pour éviter des coûts supplémentaires à leurs membres, il est possible que des syndicats envisagent, entre autres mesures, d'utiliser les cotisations syndicales ou une partie de celles-ci pour payer les régi-

mes d'assurance collective. Moyen qu'on pourrait trouver d'autant plus approprié qu'on se dit que les cotisations syndicales sont déductibles d'impôt. C'est vrai... Mais avec des limites! C'est que les lois fiscales permettent seulement aux contribuables de déduire les cotisations syndicales retenues par un employeur et versées pour les activités régulières d'un syndicat. Elles interdisent, en effet, le prélèvement des cotisations syndicales pour d'autres fins que les activités qui ne sont pas reliées aux frais ordinaires du fonctionnement d'un syndicat. Autrement dit, on ne peut se servir des cotisations syndicales pour constituer une caisse de retraite ou un régime d'assurance collective, comme l'assurance-vie, l'assurance-maladie, l'assurance-médicaments, etc. D'ailleurs, la Cour fédérale du Canada a confirmé cette restriction dans le cas d'un membre de l'Union internationale des typographes. Elle a refusé à ce syndiqué la déduction de la partie des cotisations du syndicat qui servaient à alimenter la caisse de retraite et l'assurance-vie.

Le CISP-CSN est catégorique: **les syndicats doivent absolument éviter de se mettre en situation d'illégalité et utiliser des cotisations syndicales à d'autres fins que celles prévues à la loi!**

## Régimes flexibles

Le CISP-CSN recommande également aux syndicats de s'opposer à l'introduction de régimes flexibles d'assurance et de maintenir, s'il y a lieu, l'adhésion obligatoire aux régimes d'assurance. Les régimes flexibles d'assurance, mis de l'avant par certains courtiers, comportent des risques au niveau des coûts et vont à l'encontre du partage collectif.

Le comité suggère également aux syndicats de mettre fin aux Régimes d'avantages sociaux non assurés (RASNA). Ce type de régime n'est plus exempté, depuis 1992, de la taxe de 9%. Avec l'introduction des nouvelles mesures fiscales, ce type de régime risque de comporter des iniquités et d'être difficile à gérer.

On peut se renseigner davantage en contactant l'un des membres du comité CISP-CSN sur les assurances et la fiscalité:

André Paquin, CSN-Construction; Jocelyn Durand, Fédération de la métallurgie; Laurence Lord, Fédération des travailleurs du papier et de la forêt; Jean Lortie, Fédération du commerce; Hélène Choquette, Service de la recherche; Michel Paquet, Service de la recherche; Marcel Pepin, Service des ressources humaines; Johanne Bérard, CCGN et Ghislain Hallé, CISP.

# Pour mieux contrôler l'organisation du travail

Par Michel Rioux

Gérard Picard fut, de 1946 à 1958, l'un des grands présidents de la CSN. D'une intelligence vive, maître négociateur, écrivain et s'exprimant dans une langue d'une rare clarté, il n'avait de cesse de chercher des solutions. «*Il ne restait pas suspendu longtemps à se poser des questions sans réponses: il donnait des réponses, car il avait un esprit prompt, concret et efficace*», a écrit de lui Pierre Vadeboncoeur. On ne pouvait en conséquence trouver meilleur nom pour ces colloques alliant à la fois réflexion et recherche de solution qu'organise depuis 1987 la CSN.

Qui, aujourd'hui, n'a pas entendu parler d'organisation du travail? Quel syndicat n'a pas été un jour ou l'autre aux prises avec de nouvelles formes de management, s'interrogeant sur la pertinence de faire ou non confiance à de nouvelles méthodes de gestion introduites par des firmes de consultants préconisant qui la «qualité totale», qui le «just in time»?

C'est en prenant en compte l'ensemble de ces changements et de ces interrogations qui marquent le monde des relations de travail que le Comité interfédérations du secteur

privé de la CSN a décidé que le quatrième colloque Gérard-Picard se tiendrait, cette année, sous le thème *L'organisation du travail: un enjeu de société*.

## Le chemin parcouru

Le premier colloque organisé en 1987 sous le thème

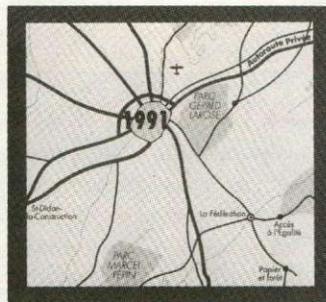


...es actes du colloque

*Pour aller plus loin* indiquait déjà une volonté de prendre la mesure du présent et de prospecter l'avenir. Cette tendance allait se poursuivre au cours du colloque suivant, dont le thème, particulièrement éclairant, *Pour ne pas se faire dé-*



*passer*, illustre la nécessité pour les syndicats de ne pas craindre d'explorer de nouvelles avenues. Le troisième colloque s'engageait hardiment cette fois. *Tracer un chemin*,



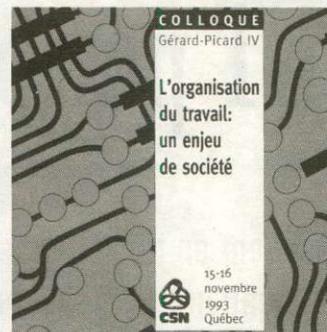
telle était la volonté exprimée encore une fois, en 1991, de quitter les sentiers battus.

Plusieurs salarié-es et élus de la CSN ont été appelés à livrer leurs points de vue aux participantes et participants, qui sont environ 400 pour chaque colloque. Signalons les Pierre Paquette, François Lamarche, Claude Plamondon, Lise Poulin et Ghislain Hallé. Par ailleurs, de nombreux invités de marque, dont certains sont des sommités dans leur domaine, ont fait avancer notre réflexion collective depuis 1987. Les Marcel Pepin, Gilles Ferland, Fernand Morin, Ginette Dussault, Normand Gauthier, Pierre Pelchat, Paul R. Bélanger, Richard Le Hir, René Beaudry, Charles

Heckscher, Gregor Murray et combien d'autres ont accepté l'invitation de la CSN dans les dernières années.

## Les changements

Le colloque, qui se tient les 15 et 16 novembre, à Québec,



accueille encore une fois des chercheurs et des praticiens préoccupés par la question de l'organisation du travail. On commence à en saisir les conséquences sur le mouvement syndical. Le professeur Charles F. Sabel, du Massachusetts Institute on Technology (MIT) s'intéresse de près à tout cela et doit brosser, à l'intention des participants, un portrait des réponses apportées par les organisations syndicales dans différents pays. Le professeur René Passet, directeur du Centre Économie-espace-environnement, à Paris, se penche sur les problèmes d'exclusion sociale et constate que les changements structurels dans le champ économique posent au premier chef la question du partage du travail et des revenus entre les citoyens. Un invité syndical de marque, le secrétaire général de la Confédération générale italienne du travail, Bruno Trentin, partage sa vision du nouveau rôle des syndicats dans les conditions actuelles, en particulier sur les luttes à mener contre la structure hiérarchique dans l'entreprise. Michel Doré, Claude Rioux et Guy Bilodeau, de la CSN, témoignent de leur côté d'expériences concrètes menées en marge de l'organisation du travail, dans l'industrie du papier en particulier.

*Nouvelles CSN* rendra compte des débats dans une prochaine parution.

## Les travailleurs autonomes

# Par choix ET par obligation

Par Thérèse Jean

Devient-on travailleur autonome par choix ou par obligation? Probablement qu'il y a un peu des deux. Mais aujourd'hui, toutes les transformations profondes qui bouleversent la structure économique, et les répercussions qu'elles entraînent sur le marché du travail, font qu'il y a plus de probabilités qu'on le devienne par obligation que par choix. Ceci étant dit, pour traverser toutes les difficultés que soulève ce statut, la passion et l'amour de son travail doivent certainement y être pour quelque chose.

**M**embre de l'AJIQ depuis sa fondation, en 1988, et journaliste indépendante depuis huit ans, Hélène Boyer avoue l'être devenue au début davantage par obligation que par choix. Les salles de nouvelles et de rédaction ayant plus tendance à se dégarnir qu'à se peupler, la voie du journalisme indépendant s'est tracée un peu d'elle-même. Et puis... à la longue, dit-elle, «c'est comme tricoter une paire de mitaines. Il ne faut surtout pas lâcher. Il faut être patient. Il faut une passion. C'est ce qui m'a aidée pendant les périodes difficiles.»

Parce que s'il y a une dizaine d'années, même un peu plus, pratiquer le journalisme indépendant relevait plutôt d'une situation marginale, aujourd'hui, fait remarquer Hélène Boyer, c'est une tendance, une réalité. «On est devant une mouvance, et cette mouvance, elle est continuelle. On ne reviendra pas dix ans en arrière à se trouver une place de journaliste régulier.»

Hélène Boyer s'élève contre les mythes qui sont entrete-

nus sur la pratique du journalisme indépendant: «*Etre journaliste indépendant, ce n'est pas une tare.*» Elle place la différence entre le journalisme indépendant et le journalisme régulier, «*un noyau essentiel à l'information*», au plan du statut socio-économique. Depuis 1985, elle constate que le journalisme indépendant a fait une certaine avancée dans les salles de rédaction «*mais nous avons encore de la difficulté à arrimer les deux. Cela parce que l'on accroche encore sur le statut socio-économique, alors que c'est le journalisme qui doit primer. Le mode de rémunération ne doit pas interférer avec la profession. Etre journaliste indépendant, c'est une façon de gagner sa vie.*»

Le journaliste indépendant est autant lié par le respect de l'éthique professionnelle que le journaliste régulier. Il a les mêmes devoirs et obligations à l'endroit du public et du droit à l'information. Cela est exigeant. «*Il faut éviter de tomber dans l'écueil des relations publiques où l'information de-*

## Une longue route

Il y a dix ans, ils constituaient 3,5% de la main-d'oeuvre canadienne. Aujourd'hui, leur proportion a grimpé à 7,4%. Ce n'est pas fini car la moyenne pour les pays de l'OCDE est de 11,3%. Le nombre de travailleuses et de travailleurs autonomes croît sans cesse. Évolution et transformation du marché du travail. Nouvelle réalité. Nouvelle tendance, aussi.

**À** la CSN, si on exclut les acupuncteurs et les homéopathes, on en compte environ 675. Regroupés à la Fédération nationale des communications (FNC), on les retrouve

au sein d'associations dans les domaines de la vidéo, des arts de la scène et du journalisme. Sans attache, ils travaillent à la pige, à contrat. Ne possédant pas le statut de

salarié reconnu au Code du travail, ils doivent, par d'autres moyens, trimer dur pour se faire reconnaître, gagner des conditions de travail décentes et élever la qua-

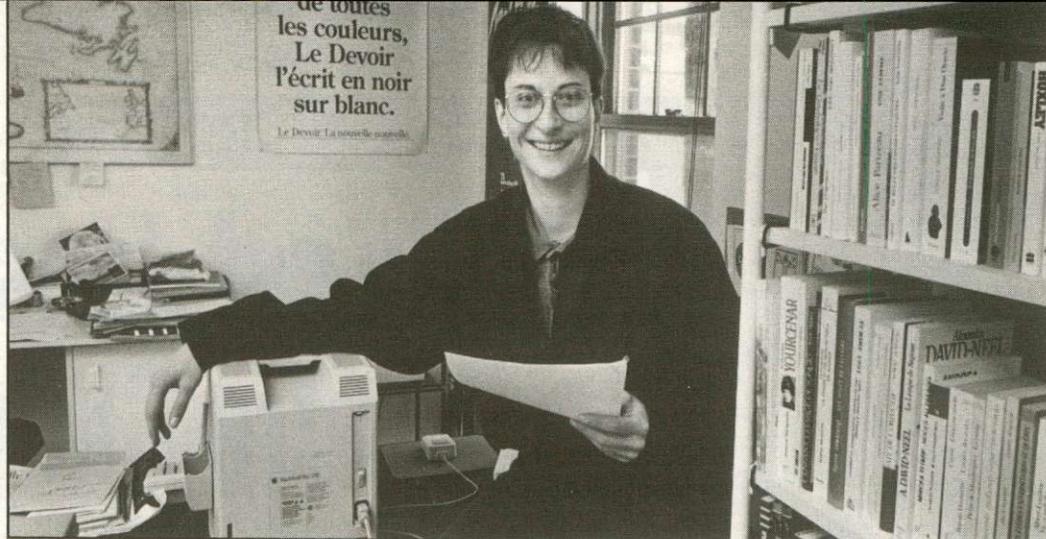


De gauche à droite, Michel Charles Major, président de l'APVQ, André Côté, président de l'AJIQ et Charles Goyette, président de l'APASQ.

vient une marchandise et où, en tant que TTE ('tite 'tite entreprise), on en serait rendu à marchander sa propre personne. Il y a là un danger», reconnaît Hélène Boyer.

La pratique du journalisme indépendant, Hélène Boyer l'exerce aussi par choix même si, parfois, c'est compliqué et plus difficile. «On peut traiter les sujets qu'on veut et en profondeur, car nous ne faisons pas de la nouvelle.» Mais cela ne les dispense aucunement de l'obligation de suivre l'actualité, d'être à la fine pointe de l'information, de se renseigner sur tout. C'est même nécessaire pour la poursuite du travail. Cela pose en même temps toute la problématique des moyens et des ressources qui viennent en appui au travail. Quand on est journaliste indépendant, il faut voir à ses propres affaires et s'outiller soi-même. Cela vaut autant pour constituer sa propre documentation que pour la gérance intégrale de son temps.

L'AJIQ a beaucoup de «débroussaillage» à faire au



Hélène Boyer

sujet du travail autonome, dira Hélène Boyer. Car l'un des premiers défis qu'elle identifie, c'est bien celui de la reconnaissance professionnelle du journalisme indépendant et de ses conditions d'exercice. Même avant la sécurité d'emploi. «Nulle part on n'entend parler de la protection et de la défense des journalistes indépendants s'ils sont confrontés à une poursuite pour libelle diffamatoire, par exemple... Il faut normaliser les conditions de travail, baliser les devoirs et les responsabilités du journaliste indépendant. Ça ne peut être

qu'un "plus" pour la profession. Et encore une fois, insiste-t-elle, il nous faut sortir du carcan du statut socio-économique. La qualité de l'information, c'est une responsabilité professionnelle.»

Hélène Boyer croit à la nécessité pour les travailleurs autonomes de se regrouper et de s'organiser pour y arriver. Ce qui ne va pas nécessairement de soi, dans ce milieu. Peut-être parce que les journalistes éprouvent une certaine difficulté à se regrouper, ou qu'ils craignent d'être associés à un regroupement, croit

Hélène Boyer, ou encore parce qu'ils ont peur de se retrouver dans une relation conflictuelle, s'ils le font. Ce qui en dit long sur les difficultés que pose l'organisation du travail autonome, la première étant de briser l'isolement. Il y a là un défi syndical, mais très certainement aussi un défi de société et, comme le souligne Hélène Boyer, «des trucs à développer pour se forcer à sortir de ses quatre murs, pour discuter avec les autres.»

lité de leur travail.

C'est le cas notamment de l'Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ) qui, depuis avril 1992, a joint les rangs de la CSN. Comptant 175 membres, l'AJIQ est encore en processus d'organisation. Pour être efficace et rencontrer les objectifs qu'elle s'est fixés, elle doit surmonter une première difficulté: recruter le plus grand nombre de journalistes indépendants pour devenir l'association la plus représentative de ces travailleurs. Après coup, elle pourra escompter être reconnue et amener les entreprises de presse et les diffuseurs à négocier avec elle une convention collective fixant les conditions minimales de travail des journalistes indépendants.

#### **Embûches juridiques**

Mais pour y arriver, la

route est longue. La patience, la persévérance et la détermination sont des compagnes d'armes indispensables dans l'itinéraire de la reconnaissance légale. Car pour l'instant, les deux lois qui pourraient virtuellement lui conférer le statut légal qu'elle revendique posent toutes deux des difficultés d'ordre juridique. L'une, parce qu'elle réserve le monopole de la représentativité dans le secteur de la littérature, susceptible d'inclure les journalistes de la presse écrite, à l'Union des écrivains et des écrivaines du Québec; et l'autre, parce que d'autres associations se disputent la juridiction sur les journalistes de la presse électronique.

Ces problèmes compliquent la tâche de l'AJIQ mais ne l'arrêtent pas dans son travail auprès de ses membres. Elle prépare un cahier de résolutions qui servira à

la formulation d'un projet d'entente collective. On vise un contrat type qui établirait des conditions minimales de travail, notamment des clauses professionnelles telles les droits d'auteurs, la protection juridique, et aussi des clauses sur la rémunération et les avantages sociaux.

#### **Ailleurs, c'est enclenché**

La situation est différente dans les cas de l'Association des professionnels de la vidéo du Québec (APVQ) et de l'Association des professionnels des arts de la scène (APASQ). N'ayant pas eu à passer par le même dédale de procédures juridiques, ces deux associations, qui tirent leur reconnaissance légale de la loi 90, réussissent plus rapidement à structurer les champs de travail qui les concernent, la loi obligeant les producteurs à négocier. Arrivée à la

CSN en juin 92, l'APVQ, qui regroupe les fonctions de soutien à la production vidéo, c'est-à-dire maquillage, caméra, prise de son, etc., a obtenu son certificat de reconnaissance de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes (CRAA) en juillet. Si tout se déroule comme prévu, son projet d'entente collective sera adopté par son assemblée générale d'ici le mois de décembre et les négociations avec les producteurs pourront commencer en janvier 94.

Quant à l'APASQ, qui est à la CSN depuis janvier 92 et qui regroupe à ce jour 200 concepteurs et conceptrices des arts de la scène — éclairage, décors, costumes, son —, elle déposera le 25 novembre son projet de contrat collectif aux principaux producteurs des arts de la scène au Québec.

# La balle est dans le camp du ministre Cherry

Par Maurice Amram

Au terme du Sommet de la construction, qui réunissait au Hilton de Dorval, plus de 400 participants, les 27, 28 et 29 octobre, le gouvernement du Québec doit tenir compte des consensus intervenus pour réorienter son tir... à moins que toute son opération publique n'ait été qu'une manoeuvre de diversion.

**E**n organisant le premier Sommet de l'histoire de l'industrie de la construction, le ministre du Travail du Québec, Normand Cherry, s'était donné pour objectif d'orienter la relance de cette industrie qui génère une activité économique de près de \$20 milliards.

Dans son document de travail soumis à la consultation, le ministre identifiait le régime de négociation comme la cause de tous les maux et avançait dix-sept mesures qui, non seulement ne contenaient aucune avenue de relance, mais constituaient une attaque brutale contre les acquis des travailleurs de la construction.

## La CSN-Construction marque des points

Pendant trois jours, la CSN-Construction s'est donc donné pour objectif de contrecarrer les intentions du gouvernement de déréglementer le placement, de morceler le régime de négociation en trois conventions collectives distinctes, de mettre fin au pluralisme syndical, de déréglementer le secteur résidentiel et de légitimer le travail au noir.

Malgré une procédure inutile, destinée à faire en sorte que les propositions gouvernementales puissent difficilement être bloquées, c'est la position de la CSN-Construction pour une convention col-

lective unique qui a rallié plus des 2/3 des votes des participants.

La CSN-Construction a aussi obtenu l'aval des organisations, tant syndicales que patronales, pour reconnaître le pouvoir aux inspecteurs de la Commission de la construction du Québec (CCQ) d'arrêter immédiatement l'activité des chantiers noirs.

La CSN-Construction a également obligé le gouvernement à retirer une de ses propositions contestées, relative à la mobilité des travailleurs, touchant plus particulièrement les manoeuvres de l'industrie.

Finalement, c'est à l'unanimité que les organisations syndicales présentes au Sommet ont dénoncé et battu une proposition du gouvernement qui voulait compenser les travailleurs accidentés de la construction, sur la base de leurs gains réels, une brèche dont les effets auraient été dévastateurs dans les autres secteurs économiques.

Dès l'ouverture du Sommet, Gérald Larose, avait accusé le gouvernement de «*tenter une immense manoeuvre de diversion pour occulter les véritables problèmes de l'industrie de la construction, tout en faisant des travailleurs et de leurs organisations syndicales des boucs émissaires.*»

## Sur le qui-vive

Satisfaite en grande partie des résultats obtenus lors du Sommet, la CSN-Construction demeure cependant sur le qui-vive quant aux intentions à peine voilées du gouvernement d'aller de l'avant avec un projet de loi qui, encore une fois, s'attaquerait aux droits des travailleurs de la construction.

Mis en échec sur l'ensemble de ses propositions, le gouvernement devrait déposer sous peu un projet de loi dans lequel il pourrait tenter de modifier unilatéralement les règles actuelles. (Voir la note en bas de page).

Si l'on se fie à l'entrevue accordée par le sous-ministre Jacques Henry à l'émission Québec Magazine du 3 novembre, dans laquelle il affirmait en gros que l'industrie n'avait pas compris la beauté du message du gouvernement; si l'on examine de près le contenu de l'éditorial de Jean Robert Sansfaçon dans *Le Devoir* du 1er novembre et celui de la chronique de Claude Piché dans *La Presse* du 2 novembre, on peut craindre que le gouvernement ait choisi la voie de la désinformation et du publi-reportage pour promouvoir ses intentions, en dépit des indications contraires de l'industrie, réunie à sa demande, au Sommet de Dorval.

**DERNIÈRE HEURE:** au moment de mettre sous presse, nous apprenons la présentation par le ministre Cherry d'un projet de loi qui ignore totalement les objections formulées par le milieu pendant le Sommet.

## Pas d'hélicoptères mais un fonds de reconversion

La CSN s'est prononcée en faveur de l'annulation du contrat de \$5,8 milliards des hélicoptères EH-101, mais elle a réclamé la création d'un Fonds de reconversion des industries militaires dans lequel le gouvernement devrait investir la moitié des réductions des dépenses militaires pour permet-

tre aux entreprises visées de se diversifier dans des productions plus socialement utiles, tout en sauvegardant les compétences, les technologies de pointe et l'expertise qu'elles détiennent.

Le secrétaire général de la CSN, Pierre Paquette, s'est donc dit insatisfait de la simple décision du premier ministre Jean Chrétien d'annuler les contrats sans annoncer de mesures correctives pour les industries militaires qui sont en plein déclin et qui comptent pour une partie importante de l'industrie de la grande région de Montréal.

La CSN a par contre appuyé la proposition du maire de Montréal, Jean Doré, de créer un Comité spécial d'adaptation de la main-d'œuvre (CAMO) pour les industries militaires de la région. **Luc L.**

## Femmes et construction

Les Femmes regroupées en options non traditionnelles (FRONT) ont réussi avec éloquence à se faire entendre et à marquer des points au Sommet de l'industrie de la construction, les 27, 28 et 29 octobre. Avec l'appui de la CSN-Construction, qui les a introduites au Sommet, elles ont pu faire adopter une proposition par laquelle les représentants du gouvernement, des patrons et des syndicats s'engageaient à mettre de l'avant des mesures favorisant l'accès, le maintien et l'augmentation des femmes dans l'industrie de la construction. Dans la foulée de cette proposition, l'organisme a aussi obtenu la mise sur pied d'un comité chargé de travailler à l'élaboration d'un programme d'accès à l'égalité pour les femmes.

Un des objectifs de FRONT est d'intervenir auprès des écoles, des entreprises, des institutions, des gouvernements et des syndicats pour faciliter l'insertion, le maintien et l'épanouissement des femmes dans des emplois non traditionnels.

Pour plus d'informations, FRONT Montréal-Métro: (514) 670-7866. **M.C.**



## Salut Guy!

Guy Ferland, le pilier du Service de l'information de la CSN pendant 27 ans, a pris sa retraite récemment. Journaliste chevronné qui a fait carrière au *Soleil*, à *La Presse* et au *Devoir*, il était déjà une vedette quand il s'est joint au mouvement au moment de la négociation de la première convention collective de travail du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ), alors affilié à la CSN. Dans l'ombre, mais au coeur de l'action toujours, il a vécu intensément tous les grands moments de la CSN depuis lors. Nous sommes plusieurs à avoir contracté à son égard une dette qui ne pourra être effacée. C'est sans doute la raison du succès qu'a connu la soirée organisée en son honneur, le 29 octobre, quand plus de 150 de ses camarades sont venus le saluer. L'amitié et la solidarité étaient au rendez-vous. Nous avons réussi ce soir-là à lui soutirer un engagement à collaborer à *Nouvelles CSN* dans un proche avenir. On reconnaîtra Guy entre le secrétaire général Pierre Paquette et sa compagne Donna Murgler, sous l'oeil attentif de Michel Crête, du Service de l'information. Bene merenti, camarade! **M.R.**

## COLLOQUE QUÉBÉCOIS-AUTOCHTONES

### Plus difficile, mais plus prometteur

Le Forum paritaire québécois-autochtones — un groupe de réflexion composé de porte-parole et de personnes responsables d'organisations autochtones et québécoises — tenait, le 11 novembre, un important colloque inter-organismes, dernière étape avant la présentation, le 29 novembre, d'un manifeste commun devant la Commission Erasmus-Dussault.

«Plutôt que d'être guidés par la seule notion d'appui mutuel entre les groupes, nous cherchons à identifier nos convergences, mais aussi nos divergences, de façon à pouvoir plus facilement clarifier les moyens à mettre sur pied pour surmonter ces divergences. L'exercice est peut-être plus difficile, mais il est beaucoup plus prometteur pour l'avenir.»

C'est ce qu'ont mentionné à *Nouvelles-*

CSN Gerald Larose et Roméo Saganash, du Grand conseil des Cris du Québec, co-présidents du Forum paritaire.

«Notre objectif premier est la recherche d'une véritable alliance entre la nation québécoise et les nations autochtones. Nous sommes conviés par l'histoire et la géographie à relever le défi de vivre ensemble et à identifier rapidement les assises de nos rela-

tions mutuelles. Nos solitudes sont devenues intolérables; Québécois et Autochtones doivent jeter les bases d'un équilibre social sur lequel ils pourront bâtir l'avenir.»

Plusieurs organismes font partie du Forum paritaire, dont l'Assemblée des évêques du Québec, l'Association des femmes autochtones du Québec, la Centrale de l'enseignement du Québec, la Confédération

des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, la Confédération des syndicats nationaux, le Conseil des Atikamekw et des Montagnais, le Grand conseil de la nation Wanban-Aki, le Grand conseil des Cris du Québec, la Ligue des droits et libertés, la revue *Relations/Justice* et *Foi*, et l'Union des producteurs agricoles. **H.J.**

## «Ce soir, on parle de sexe...»

...Le SIDA c'est pas une maladie du coeur!» Tel est le titre d'un spectacle organisé par le Collectif Jean-Boudreau (du nom du fondateur aujourd'hui décédé), une corporation sans but lucratif à caractère humanitaire qui fait oeuvre de prévention dans le domaine du SIDA et des MTS. Cet événement médiatique, qui entend se démarquer de tous les autres reliés au SIDA, a été écrit et sera animé par Janette Bertrand. Mêmes'il est basé sur des données scientifiques nouvelles et innovatrices en relation avec les déterminants du comportement, la forme retenue sera aussi celle de l'humour: des comédiens, des artistes, des chanteurs et des humoristes prêteront leur talent à la diffusion des messages. Les spectateurs seront invités à participer selon une formule originale.

Le spectacle sera présenté le 1er décembre, Journée mondiale du SIDA, et durant le congrès provincial sur le SIDA dont le thème est «Le SIDA et les MTS, l'impact de nos actions», qui se déroulera à Québec du 1er au 3 décembre.

Information: à Québec: Jean Brouillard, 682-6111; à Montréal: Johanne Carrier, Philippe Lefebvre, 954-1080. L.L.

## Et nous en sommes fiers...

Sylvio Gagnon a quitté la présidence du Conseil central du Montréal métropolitain, qu'il occupait depuis 1990. *Nouvelles CSN* salue ce militant qui est membre de la CSN depuis 1966 dans le Syndicat des employé-es de la compagnie du Gypse du Canada, dont il fut le président.

Sylvio a été secrétaire général de la Fédération de la métallurgie de 1974 à 1978, puis président jusqu'en 1981, alors qu'il est devenu secrétaire général de la CSN, jusqu'en 1984.

Dans son discours d'ouverture, au 28e congrès du conseil central, il réaffirmait une de ses grandes convictions: «*Les pouvoirs dominants ont toujours contesté au mouvement syndical le droit et la légitimité d'intervenir sur le plan social, économique et politique. Toutes les lois qu'ils ont édictées visaient et visent encore de plus en plus à restreindre notre action à un couloir de plus en plus étroit. La CSN a toujours résisté et résiste encore aux tentatives répétées de ratatiner l'action syndicale à sa plus simple expression. L'action des conseils centraux n'est pas étrangère à cette résistance. Et nous en sommes fiers.*» Sylvio retournera à son métier d'opérateur de couteau dans son entreprise. Il continuera de militer au sein du comité des relations internationales du CCMM et s'occupera de l'information dans son syndicat.

### DRUMMONDVILLE

## Renouer notre solidarité

À Drummondville, le 26e Congrès du Conseil central se tiendra, les 25 et 26 novembre, sous le thème *Renouer notre solidarité*. Les délégué-es de 24 syndicats regroupant environ 3,000 employé-es auront alors à se prononcer, entre autres, sur le développement régional et la santé-sécurité au travail. Les débats porteront sur la reconstruction de la solidarité entre les syndicats et la population, dans le but de relancer l'économie et l'emploi dans la région. On y traitera de l'importance de participer ou non aux différentes tables de concertation susceptibles de favoriser le développement régional, et des questions relatives à la prise en main de la santé et de la sécurité au travail.

M.C.

### THETFORD MINES

## Une force régionale

Les délégué-es au 24e Congrès du Conseil central de Thetford Mines, les 18, 19 et 20 octobre, ont adopté des propositions afin de s'attaquer de plein front à la création d'emplois, au développement régional et à la gestion des finances publiques. Réunis au tour du thème *Notre conseil central: une force régionale*, les délégué-es de 33 syndicats regroupant 2,500 membres se sont entendus pour que le comité exécutif du conseil central participe à différentes tribunes susceptibles de créer des emplois. Parmi ses mandats, le comité exécutif a celui d'encourager tout particulièrement les projets créateurs d'emplois et respectueux de l'environnement. Les officières et les officiers sont convenus également de constituer des dossiers noirs sur l'administration des finances publiques. Dans le but, notamment, de



Sylvio Gagnon



Le nouvel exécutif du CCMM: Arthur Sandborn, président, Normand Dubé, v-p à la vie syndicale, Suzanne Morin, trésorière, Claire Delisle, v-p à la formation, Jacques Létourneau, secrétaire général, et Bara Mbengue, v-p à l'action politique.

faire les liens entre les diminutions de personnel dans les institutions publiques et la réduction des services auxquels la population est en droit de s'attendre. Le comité exécutif est composé de Marco Gauthier à la présidence, Nathalie

Fortier à la trésorerie, Bernard Laflamme à la vice-présidence en santé-sécurité, Serge Gardner à la vice-présidence environnement et Linda Huard à la vice-présidence condition féminine. Le secrétariat est resté vacant.

M.C.



Les 511 employé-es de la compagnie Papiers Peints Impérial (ex-Berkley), à Sherbrooke, ont majoritairement préféré la CSN à l'Association internationale des machinistes (AIM-FTQ). À l'issue d'une campagne de changement d'allégeance syndicale, la CSN a en effet déposé, le 1er novembre, deux requêtes en accréditation syndicale pour représenter, d'une part, les 76 employé-es de bureau et, d'autre part, les 435 travailleurs de l'usine. Sur notre photo: des militant-es du syndicat, lors d'un souper collectif pendant le récent congrès du conseil central.

M.C.

## Déménager avec la compagnie

De passage à *Nouvelles CSN*, les membres de l'exécutif du syndicat des employé-es de Novagro, anciennement de St-Jérôme, qui rencontraient la présidente de la Fédération du commerce, Lise Poulin, ont fait état des difficultés de cette soixantaine de travailleuses et de travailleurs, suite au déménagement de leur entrepôt d'alimentation à Ville d'Anjou. Comme le souligne le président, Harry Cloutier, tout le monde habite dans les Laurentides et doit maintenant se taper deux heures de transport par jour, selon leur horaire de travail. Le



De gauche à droite, Lise Poulin, Roger Chaumont, Harry Cloutier, Michel Cyr et Monik Charbonneau.

co-voiturage est rendu difficile en raison des horaires différents. Pour plusieurs, cela signifie une transformation importante de la vie familiale, le recours à des services de gardiennage et l'achat

d'une seconde voiture, dans certains cas. Des démarches auprès l'employeur pour remédier à ces inconvénients n'ont pas encore donné de résultat.

Luc L.

## Occupation à l'Hôpital Notre-Dame

Réagissant à l'annonce d'une coupure de 27 postes à temps complet au service alimentaire de l'Hôpital Notre-Dame et à l'octroi d'un poste syndiqué à un cadre, les 120 travailleurs de ce département ont occupé la cuisine et le centre de distribution de la nourriture, le 8 novembre.

Ce cadre, qui aurait reçu un salaire annuel de \$43,000 pour 21 heures de travail à toutes les deux semaines, aurait pu se voir reconnaître ses 26 ans d'ancienneté et ainsi échapper aux coupures prévues par la loi 198, coupures qui peuvent atteindre 20 pour cent de l'effectif des cadres et 12 pour cent du nombre des employés d'ici 1998.

Les coupures au service alimentaire sont comprises dans un plan de redressement budgétaire qui vise la récupération de quelque 3,7 millions de dollars.

Le travail à la cui-

sine a repris dès le lendemain lorsque l'assemblée générale a accepté un moratoire de huit jours, tel que pro-

posé par leur conseil syndical, pour permettre de trouver des solutions aux problèmes.

L.-S. H.

### DISCRIMINATION

## Dommages exemplaires

Les systèmes intérieurs Atlas inc. est condamné par le juge Louis-Denis Bouchard, de la Cour du Québec, à verser à deux salariées, Johanne Groulx et Cécile Bélisle, \$1,000 chacune pour dommages exemplaires, ainsi que des montants de \$6,094.29 et \$6,101.24 pour les 11 semaines de travail perdues.

Le juge Bouchard considère que ces deux salariées, embauchées comme plâtriers (tireuses de joints) en novembre 1987, ont été victimes de discrimination: la décision de la compagnie de les mettre à pied, en février 1988, et de ne pas les reprendre à son emploi, en mars 1988, constitue un acte discriminatoire au sens de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Le juge a réfuté la défense de l'entreprise qui a fait valoir qu'elle ne pouvait les réembaucher parce qu'elle manquait de travail pour une certaine période de temps et que dans son offre d'emploi de mars 1988, elle cherchait à embaucher des compagnons et non des apprentis. Le juge a constaté que des neuf femmes qui ont été engagées en octobre 1987, toutes ont été congédiées sauf deux. «Les explications fournies par la défenderesse ne sont que prétextes et la discrimination est véritablement à l'origine des actes de l'employeur», écrit-il.

T.J.



## Une Fondation Léa Roback

C'était, le 31 octobre, le 90e anniversaire de Léa Roback. Environ 280 personnes représentant sept générations s'étaient réunies à la Maison du Egg Roll, dans le quartier Saint-Henri, pour rendre un hommage mérité à la militante exceptionnelle qu'elle n'a jamais cessé d'être, une femme «dix fois plus grande que sa taille», ainsi que l'a déclaré Juanita Westmoreland.

Le syndicalisme, le mouvement des femmes, la lutte contre le racisme, la promotion de la paix, la protection de l'environnement: autant de causes qui ont profité de l'engagement de Léa Roback. La fête, teintée d'humour et de poésie, a pris fin avec la présentation d'un cadeau fort original. «On s'est demandé: "Qu'est-ce donc que Léa aime le plus? C'est donner!". Alors, on a pensé que rien ne te ferait plus plaisir qu'une fondation destinée à promouvoir l'éducation comme moyen d'épanouissement et d'émancipation pour tous, et plus particulièrement pour les femmes», a déclaré Donna Mergler.

La jubilaire, que l'on voit ici en compagnie de Madeleine Parent, a souhaité à tous une bonne santé, en leur donnant rendez-vous dans dix ans... Envoyer vos dons à: Fondation Léa Roback, C.P. 275, succursale Outremont, Montréal, Qué. H2V 4N1. L.L.



Est-il vraiment nécessaire d'avoir en main un certificat d'accréditation officiel pour qu'un syndicat accomplisse son rôle? Non. Du moins si on se fie à l'expérience du Syndicat des journalistes de Radio-Canada. Lors d'une soirée — fort réussie — pour souligner le 25e anniversaire du syndicat, son président fondateur, Michel Bourdon, a enfin remis à son successeur d'aujourd'hui, Gilles Provost, le certificat d'accréditation original qui atteste de l'existence légale du syndicat. Mais où diable était donc caché le précieux document, pour l'obtention duquel une dure bataille avait été nécessaire?... L'ex-président Bourdon, a-t-il avoué avec humour, avait l'habitude «d'amener les affaires syndicales» chez-lui... Il aura fallu un 25e anniversaire pour qu'il le cherche et le retrouve. Ah! Ces politiciens!... M.L.



## Méli-mélo, choisissez le bon mot!

Vous avez acheté un vidéo pour occuper vos belles soirées d'hiver? On emploie à tort le terme «vidéo» pour désigner l'appareil servant à enregistrer les images et les sons sur bandes magnétiques appropriées. Cet appareil est un **magnétoscope**.

...

Vous n'avez pu rencontrer les engagements que vous aviez pris envers vos collègues? Les expressions **faire honneur à, tenir, remplir, respecter** auraient été plus adéquates. En français, «rencontrer» peut signifier être mis, se trouver en présence de quelqu'un; se trouver près de, en présence de quelque chose.

...

Vous n'arrivez pas à trouver le dossier que vous aviez rangé dans la filière. Il aurait été plus juste de dire dans le **classeur**, dans le **meuble-classeur**.

...

Le gouvernement fédéral promet d'initier ce programme pour les sans-emploi. Mieux vaut utiliser les expressions **lancer, mettre sur pied** dans ce contexte. Le verbe «initier» veut dire, entre autres, admettre quelqu'un à la connaissance de choses d'accès difficile, réservée à des privilégiés; révéler, être le premier à faire connaître quelque chose à quelqu'un.

...

Vous n'avez pu rejoindre la personne responsable de ce programme par téléphone. Le terme **joindre** par téléphone apparaît plus juste. «Joindre» signifie entrer en rapport, en communication avec; «rejoindre» veut dire atteindre de nouveau après avoir été séparé.

...

Un voisin vous apprend qu'un policier a été blessé en devoir. Votre voisin aurait dû utiliser l'expression: **en service**. En anglais, «en service» se traduit par l'expression «on duty». J.P.

## Ces femmes qui ont bâti Montréal

Les éditions du Remue-ménage rassemblent présentement 350 chroniques de près de 200 auteures qui constitueront le livre *Ces femmes qui ont bâti Montréal*, à paraître en mars 94; on y lira la petite et la grande histoire des femmes qui ont marqué la vie de Montréal depuis 350 ans. Mais en attendant, nous pouvons en avoir un avant-goût dans l'édition 1994 de l'*Agenda des femmes*. On y trouve 12 chroniques sur les sujets les plus variés: une ouvrière du vêtement et syndicaliste, une musicienne, une épicière, une épistolière, le Front de libération des femmes du Québec, etc. L.L.

### Réal Munger

Le Syndicat des employé-es de Réal Munger (CSN) a reçu son certificat d'accréditation pour représenter les 27 salarié-es de cet établissement situé à Chicoutimi. Deux autres commerces de matériaux de construction et de quincaillerie de la région, Laurent Lapointe et Matériaux la Baie, sont également syndiqués à la CSN et sa Fédération du commerce.

### Tourbières Fafard

Également accrédité, le Syndicat des employé-es des Tourbières Fafard, à Mistassini. Ce groupe de 14 personnes travaille pour le principal fournisseur des Produits Desbiens Ltée, entreprise qui utilise la mousse de tourbe pour la fabrication de produits sanitaires.

### Ambulances Mido

Encore à Mistassini, les onze techniciens ambulanciers à l'emploi de Ambulance Mido ont demandé au ministère du Travail d'être représentés par le RETAS-CSN, syndicat régional qui regroupe les salarié-es de ce genre de services, et affilié à la FAS.

### Transports spécialisés

Une requête en accréditation a été déposée au nom du Syndicat national du transport écolier du Saguenay-Lac Saint-Jean pour représenter les sept conducteurs d'autobus de la compagnie Transports spécialisés du Saguenay Inc., sise à Chicoutimi. Il s'agit d'un service de transport par

autobus adaptés pour les fauteuils roulants, service fourni tant au municipal qu'au secteur scolaire.

### CTCUQ

Vingt-et-un ans après être passé à la CSD, le Syndicat des employés de garage de la STCUQ vient de revenir à la CSN. Les 200 travailleurs concernés ont en effet opté pour la meilleure expertise de négociation dans leur secteur d'activité, soit la CSN et sa FEESP, qui représentent déjà ceux des transports en commun de Montréal, Laval, Rive-sud de Montréal et Sherbrooke.

### Robitaille Excavation

À Québec également, les 17 travailleurs de la compagnie Raymond Robitaille Excavation ont déposé une requête en accréditation CSN. Ils seront affiliés à la Fédération de la métallurgie.

### ACIAS

Les neuf employées de l'Association des cadres intermédiaires des affaires sociales, à Montréal, ont reçu leur certificat d'accréditation CSN. L'ACIAS est une association de cadres reconnue par la Loi des syndicats professionnels.

### June Lee Inc.

C'est dans une proportion de 70% que les 57 travailleuses et travailleurs de June Lee Inc., une entreprise de fabrication de vêtements pour dames, ont décidé de quitter l'Union internationale des ouvriers et ouvrières du vêtement pour dames (UIOVD) et de

joindre les rangs de la CSN.

### Château Royal

Déposée en août dernier, la requête en accréditation visant à représenter les 25 employé-es du Château Royal Hôtel Suites, situé rue Crescent à Montréal, a connu un aboutissement positif. L'établissement compte 110 suites et les femmes de chambres y font chacune l'entretien de 17 d'entre elles (une ou deux chambres avec salon et cuisinette) tous les jours, ce qui constitue une charge de travail de beaucoup supérieure à ce qu'on rencontre ailleurs dans l'hôtellerie. Salaire? \$6.00 l'heure...

### Royal Roussillon

Déçus du local 800 de l'Union des employés de service, les 36 employé-es de l'hôtel Royal Roussillon, sis rue Saint-Hubert à Montréal, ont requis une accréditation au nom d'un syndicat affilié à la CSN. En 1990, le local 800 avait gagné un vote de représentation contre le syndicat CSN par une faible marge.

### Lord Berri

À quelques rues de là se trouve l'hôtel Lord Berri, qui compte 200 chambres. Là aussi, les 28 employé-es ont décidé de quitter l'union internationale qui les représentait depuis 1986, cette fois le local 31 de l'Union des employés d'hôtels, restaurants et bars, pour se tourner vers un syndicat autonome affilié à la CSN.

J.-P. P.

## Sang, inflation et fric

**Au Pérou**, le sang a coulé abondamment depuis 1980 (27,000 morts), l'inflation y a connu des sommets, jusqu'à 2700 % par an. Fujimori vient de réussir à faire approuver son projet de constitution par une courte marge (53 % de oui, selon les chiffres fournis par l'armée). Voilà que s'enhardissent les champions du profit facile, s'il faut se fier au correspondant du *New York Times* à Lima. Il s'en trouve pour déplorer que trop de pouvoirs demeurent dans les mains d'un seul homme et pour sou-

haiter que l'opposition démocratique s'implique davantage dans la lutte pour rebâtir une démocratie. Ce mot a-t-il vraiment un sens dans la bouche du caudillo des Andes que traitent avec égard la Banque Mondiale et bien des capitales?

Il faut comprendre les Péruviens de vouloir tourner le dos à un passé cauchemardesque, au point de faire confiance, comme à un moindre mal, à cet apprenti sorcier qui dans son «autocoup» du 5 avril 1992 a révélé son penchant autoritaire. En principe, le Pérou

approuve le rétablissement de la peine de mort pour activité «terroriste», mais quand on sait que ce concept est un mot à géométrie variable au Pérou, et que des tribunaux sont confiés à des magistrats portant cagoules, il n'y a pas de quoi célébrer.

Était-il nécessaire de dissoudre le Parlement pour intensifier la lutte aux éléments subversifs? Le comité inter-Églises sur les droits humains en Amérique latine, dont le siège est à Toronto, est d'avis que non et espère que le Canada y pensera avant de renouer des relations normales avec cette dictature.

«Le pays peut se vanter d'une économie qui est plus ouverte au commerce et aux investissements que la plupart des pays du monde occidental», glisse *The Economist* dans son analyse des résultats du référendum-plébiscite. La «nouvelle démocratie» que se propose d'instaurer Fujimori, c'est du gâteau pour les investisseurs qui fermeront les yeux sur les «peccadilles» attribuées à des éléments incontrôlés formant les escadrons de la mort. Le petit peuple péruvien, surtout celui qui vit en dehors de Lima, a su, si l'on se fie aux résultats du référendum, exprimer sa méfiance face à un régime prêt à accueillir les nouveaux conquérants, ces hommes d'affaires qui n'ont que faire des réticences de la plèbe à souffrir sans voir sa vie améliorée.

Clément Trudel



## Contrecoups de la guerre

**Avec les guerres modernes**, 75 % des tués et 90 % des blessés sont des civils, rappelle Judith Mackay dans «Atlas de la santé dans le monde» (Éditions Autrement, octobre 1993). Les résultats sont prévisibles sur les populations du Cambodge, de l'Éthiopie, du Soudan, du Mozambique ou de l'Ouganda. Même peu enclin à croire certaines statistiques, on ne peut que sursauter en voyant énumérés les contrecoups d'une guerre: l'alimentation en eau et les systèmes sanitaires se détériorent, la natalité chute, les enfants perdent une chance de croître normalement physiquement et mentalement. On estime à près de 200,000 les soldats de moins de 15 ans engagés pré-

sentement dans une guerre civile.

«Au cours de la dernière décennie, plus d'un million et demi d'enfants ont été tués dans des guerres et plus de quatre millions physiquement handicapés.» 5 millions d'enfants vivent dans des camps de réfugiés à cause de la guerre, 12 millions ont perdu leur foyer. Est-ce assez pour que l'on prenne au sérieux cette Convention des droits de l'enfant qui précise que «toutes les mesures possibles doivent être prises pour assurer la protection et les soins des enfants affectés par un conflit armé»? Sur ce point, le Salvador a valeur exemplaire puisque trois jours par an, au plus fort de la guerre civile, on ménageait une trêve «afin de faire vacciner les enfants.»

C.T.

## Une femme dans la tourmente

**Sylvie Kinigi**, première ministre du Burundi, demande la protection internationale contre «son armée» qui a assassiné le premier ministre, Melchior Ndadaye, élu en juin. Suivant nos critères, c'est un pays anormal; 15 % des citoyens (ethnie Tutsi) dominant depuis l'indépendance. Massacres sporadiques et tentatives de réconciliation se sont succédés dans ce petit pays... mais qui arrêtera la «locomotive démente» qui, trois fois au moins depuis 1965, a poussé l'armée (tutsi) à déclencher une purge des éléments les mieux formés de l'ethnie hutu?

Il n'y a pas de réponses simples. La coexistence, le «multiculturalisme», le pragmatisme de populations condamnées à vivre ensemble et à user de tolérance, voilà bien l'énoncé le plus angélique quand on revoit l'histoire burundaise. Cette femme dans la tourmente, Sylvie Kinigi, démocrate ET tutsi, issue des milieux bancaires tout comme l'était le président assassiné Melchior Ndadaye, est toujours aux prises avec une équation insoluble au Burundi. La spirale de la violence s'emballe, le résultat du vote démocratique exprimé calmement en juin a été bafoué. Il faudra une «contre-armée» pour que ce pays revienne à la normale. Y aurait-il un faiseur de miracles au Burundi? Quand la fureur des armes se taira-t-elle, pour que reprennent espoir le grand nombre d'Africains qui souhaitent vivre sans la tyrannie des armes, sans le joug de potentats locaux?

C.T.



Du 26 novembre au 4 décembre

## Cinquième édition des FrancoFolies de Montréal

Pour leur cinquième anniversaire, les FrancoFolies de Montréal envahissent le Quartier Latin du 26 novembre au 4 décembre. C'est l'occasion rêvée de découvrir de nouveaux artistes de la francophonie.

### Sylvie Paquette



*Soul Propos*, le premier album de Sylvie Paquette a conquis la critique musicale. Avec raison! Après plus d'une dizaine d'années sur la route, elle a finalement enregistré un album très personnel. Accompagnée par la bande à Michel Rivard, soit Rick Haworth à la guitare, Mario Légaré à la basse et Dominique Messier à la batterie, elle nous livre un disque coloré de musiques folk-blues, voire rock et reggae à l'occasion. Avec sa belle voix à la Geneviève Paris, Sylvie nous offre des chansons bien senties, dont *J'ai le trottoir* et *L'été en ville*. Elle se produit au Grand Café, sur la rue Saint-Denis, du 29 novembre au premier décembre.

### Manon d'Inverness

Une vingtaine de mois s'est écoulée depuis le lancement du premier album de Manon d'Inverness. Originnaire d'Inverness, dans les Bois-Francs, elle gagne à être connue pour sa voix énergique et remplie d'émotion. À découvrir pour ses ballades, parfois teintées de country-rock, pour ses rocks et pour ses interprétations de tubes yé-yé. Au Grand Café, du 26 au 28 novembre inclusivement.

### Jean-Louis Aubert



L'écoute du dernier album du rocker français Jean-Louis Aubert, un ex-Téléphone (1977-1985), nous a convaincus de vous recommander son spectacle au Spectrum, le 28 novembre. L'album *H* comprend 13 pièces intéressantes, originales et mordantes, dont *Le bateau sous terre* et *Entends moi*.

### David Dexter D.



Les puristes, ceux qui n'écoutent que le jazz, trouveront cela amusant. Les jeunes qui ne vivent que pour le rap diront que ça ne va pas assez loin. Il reste que David Dexter D., une formation française qui fait un malheur dans son pays, réussit dans sa tentative de réhabiliter le jazz comme musique de danse. De quoi s'agit-il? Tout simplement d'un chanteur de rap qui se démène devant un sextuor de jazz. Sur disque (*Jack le jazzman*), c'est très bon. Il paraît que sur scène, c'est quelque chose. À voir au Spectrum le 30 novembre.

Michel Crête et Louis-Serge Houle

## Femmes et travail

Plus facile d'innover quand on parle de discrimination à l'encontre des femmes. Tout n'a-t-il pas déjà été dit? Cette année, pourtant, dans le cadre du mois de l'histoire des femmes (octobre), l'ONF lançait une nouvelle série intitulée «Femmes et Travail» constituée de quatre films ayant pour objectif de promouvoir l'équité en emploi pour les femmes. Un courageux défi!

Dans *Le Plafond de verre*, Sophie Bissonnette traite le sujet avec humour et vivacité. Cinq femmes provenant de milieux de travail fort différents racontent les obstacles qui les confrontent quotidiennement. Ici, un cas de sexisme primaire, dans une usine de meubles: pour décourager la seule femme qui y travaille ou la faire congédier, ses collègues vont jusqu'à attenter à sa sécurité en profitant de la pause pour accélérer la cadence de sa machine.

Ailleurs, une discrimination plus subtile. Une agence de publicité envoie un homme présenter au client la rédaction d'une publicité conçue et rédigée par une femme parce qu'un homme, c'est plus crédible...

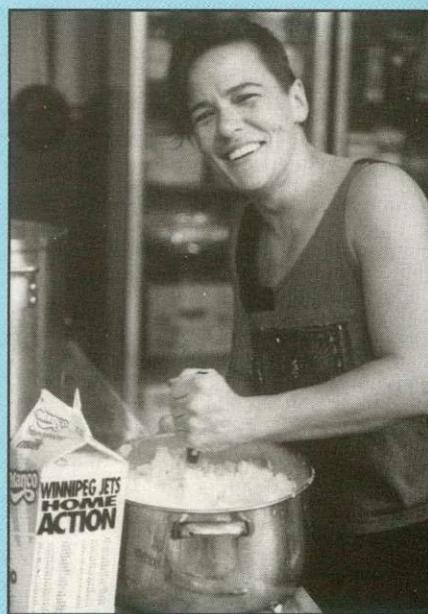
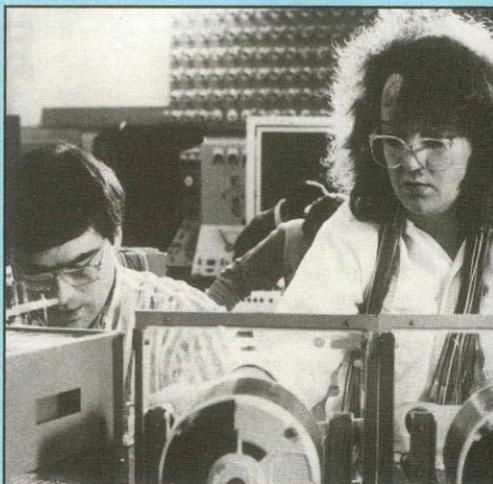
Le film de Bissonnette nous amène habilement à constater que les lois et mesures pour contrer la discrimination sexuelle n'ont pas fait disparaître comme par enchantement les différentes formes de sexisme, fût-il brutal ou déguisé.

*Les Affaires au féminin*, de Bonnie Dickie, nous apprend que les nouvelles entreprises sont dues à l'initiative de femmes trois fois plus souvent qu'autrement et qu'elles ont plus de chances de réussir, entre autres parce qu'elles démarrent plus modestement. Il n'y a pas de honte à commencer avec un investissement de \$5,000 et à mettre ses premiers reçus dans une boîte à chaussures, explique l'une des six femmes entrepreneures présentées dans le film.

Bien qu'oeuvrant dans des secteurs fort variés, ces femmes ont une façon semblable de concevoir le succès: non pas en termes d'échelons à gravir, mais plutôt en termes d'intégration du travail au reste de leur vie.

Disponibles à l'ONF: 1-800-363-0328.

Lucie Laurin



## Espionnage et vie privée

Le terme biographie est un bien grand mot pour l'ouvrage, bâclé, que Claude Fournier a intitulé lui-même, plus modestement, *Portrait d'un homme seul*, René Lévesque.

En fait, il s'agit davantage d'une caricature, assez juste mais aussi désolante, que d'un portrait, et l'ex-premier ministre n'est pas, d'ailleurs, celui qui est le plus magané dans l'opération.

On sent très bien que l'auteur règle, entre autres, ses comptes avec Corinne Côté, sa veuve, qui n'a pas voulu cautionner le scénario soumis à Téléfilm Canada. On la comprend.

Nos journalistes, si respectueux de la vie privée des hommes politiques de leur vivant, surtout lorsqu'il sont au pouvoir, ont salivé à la lecture de ce scénario transformé rapidement en «docuroman». Enfin, ils pouvaient faire écho à tout le méméage de la tribune de la presse durant les années de gouvernement péquiste.

Les détails plus croustillants ayant été rapidement épuisés, y compris la couleur du déshabillé offert jadis à la députée bloquiste Francine Lalonde, les courriéristes parlementaires se sont empressés de mettre l'ex-ministre Claude Morin en contradiction avec son ex-chef de cabinet, Mme Louise Beaudoin, qui s'était tue jusqu'à présent. Qui a averti à l'époque le ministre de la Justice Marc-André Bédard de la collaboration, rémunérée, de M. Morin avec la GRC, ce dernier ou Mme Beaudoin? Grave question en effet! Comme si c'était la seule contradiction entre les diverses versions de M. Morin depuis sa consécration comme es-

# FLASH



pion québécois du siècle au printemps 1992.

Il y a pourtant, dans ce livre, une confirmation bien plus troublante d'une information qui avait circulé comme une rumeur au printemps 1992. Fournier raconte, en effet, qu'après la visite de De Gaulle à l'été 1967 et la fameuse scène du balcon, le Secrétariat américain s'inquiète et le FBI demande à la GRC de «remettre en marche» un ex-étudiant québécois gauchiste qui avait collaboré avec lui dans

les années cinquante sous la menace d'être expulsé des États-Unis et de ne pouvoir y terminer son doctorat.

Cet ex-étudiant était devenu, en 1967, sous-ministre sous le gouvernement de Daniel Johnson.

Fournier, si rapide à identifier certaines petites amies de René Lévesque, ne nomme cependant pas Claude Morin en relatant cet épisode. Le reste de l'histoire est cependant connu depuis le printemps 1992. Claude Morin, en effet, a déjà été «remis en

marche» une première fois, fin des années cinquante, alors qu'il enseignait à l'université Laval, une seconde alors qu'il était sous-ministre sous Johnson et une troisième en 1974.

Il a reconnu lui-même, dans un document notarié rédigé en 1974, qu'il a eu des rencontres suivies avec un des patrons de la GRC alors qu'il était sous-ministre de Daniel Johnson.

CQFD, comme on disait à l'époque où il fit ses études classiques.

Jacques Guay

## L'amère solitude de la défaite



## CINÉMA

*Tous pour un, un pour tous.* Un documentaire de Diane Létourneau, avec Luc Rocheleau, Stephen Ungers, Benoît Giasson et Nicolas Bergeron.

Depuis l'âge de dix ans, Luc, Stephen, Benoît et Nicolas pratiquent l'escrime. Ils se côtoient depuis maintenant quinze ans et sont devenus des amis inséparables. Leur histoire, surtout depuis l'arrivée de Nicolas, le mouton noir, n'est pas sans rappeler celle des «trois mousquetaires». La réalisatrice trouvera d'ailleurs la façon originale d'intégrer au film certaines scènes d'époque pour souligner cette analogie.

Le film nous les présente lors des dernières qualifications pour les jeux olympiques. Se définissant davantage charlots qu'athlètes, Diane Létourneau a su doser, au montage, les scènes de leur cabotinage de groupe avec celles présentant la solitude de la défaite, impossible à partager.

Elle arrive à montrer à l'écran cette amère solitude silencieuse de la défaite. L'escrime peut sembler un sport des plus solitaires. On verra pourtant l'importance que prend l'amitié et la vie en équipe pour nos mousquetaires, ainsi que le poids qui se rajoute sur les épaules du seul des quatre à se rendre à Barcelone, suite à l'élimination de ses coéquipiers.

«L'escrime c'est comme la vie, c'est une lutte perpétuelle, un duel, c'est du travail, c'est de l'acharnement...» Au retour de Barcelone, après quinze ans d'investissement, délaissant l'escrime, finissant l'université, on les retrouve se questionnant sur leur avenir.

Après *Pas d'amitié à moitié* traitant de l'amitié entre femmes, Diane Létourneau récidive et nous sert une belle leçon d'amitié: *Tous pour un, un pour tous.*

Présenté au cinéma ONF à Montréal, au 1564 Saint-Denis à partir du 16 novembre, puis en tournée à Québec, Sherbrooke et Rimouski.

Michel Tremblay



# Le poète brisé

Les pays qui ne sont pas des «provinces» et qui donc s'appartiennent, ont une identité, cultivent leur passé, connaissent leur valeur. Ces pays-là célèbrent leur littérature et leurs arts à la face du monde et aussi chez eux. C'est de ses artistes et de ses écrivains qu'un pays se réclame avant tout devant la communauté internationale, plutôt que de ses personnages politiques. Nous commémorons cette année le cinquantenaire de la mort de Saint-Denys Garneau, poète dont tout pays s'honorerait. Le public québécois est-il renseigné pour la peine sur cet écrivain qui est à lui?

Je serais curieux de voir un relevé des rues, squares, plaques, monuments, places et inscriptions consacrés à la mémoire de nos plus belles figures de l'art ou de la littérature: par exemple Alain Grandbois, Saint-Denys Garneau, Gabrielle Roy, Paul-Émile Borduas — pour ne mentionner, évidemment, que des disparus. De tels hommages ne doivent pas être nombreux. Heureusement que cet automne, plusieurs événements publics à la mémoire de Saint-Denys Garneau ont lieu.

Je me suis informé récemment à l'hôtel de ville. On me répond qu'à Montréal, il n'y a pas de rue Saint-Denys Garneau. Je doute qu'on puisse y trouver un monument. C'est assez extraordinaire.

C'est extraordinaire parce que Garneau, né en 1912, décédé à 31 ans pendant la guerre, est le premier excellent auteur qui ait fait entrer la littérature québécoise dans la modernité. Délicieux poète, personnage tourmenté, écrivain subtil et profond, il a laissé une oeuvre de premier ordre, composée de son *Journal*, de maintes poésies, de sa correspondance, ainsi que du seul ouvrage publié de son vivant, *Regards et jeux dans*



*l'espace*, mince mais merveilleux recueil de poèmes, publié d'ailleurs grâce à l'insistance de ses amis, car la perspective de faire paraître cet ouvrage l'effrayait. Dans les dernières années de sa courte vie, il vécut à peu près reclus, en proie aux misères de sa personnalité atteinte d'un obscur mal moral.

Gilles Marcotte, dans sa préface au *Journal*, publié en 1954, parle «d'une extrême splendeur d'intelligence, de sensibilité et de parole». Il ajoute, plus loin: «D'un bout à l'autre c'est une richesse constante — la fête du style le plus ailé, le plus libre et le plus nécessaire que l'on connaisse au Canada français.»

Ce poète, cousin d'Anne Hébert, écrivit pendant quelques années seulement. Il n'entrevoit pas l'espèce de gloire qui entourerait un jour son oeuvre. Je dis «espèce de gloire». J'entends ce genre de gloire qui va aux oeuvres à demi brisées par le destin, inachevées, mais parcourues çà et là par les éclairs d'un génie dont il est impossible de douter.

Voici quelques vers, tirés de deux de ses poèmes.

*Je marche à côté d'une joie  
D'une joie qui n'est pas à moi  
D'une joie à moi que je ne puis  
pas prendre  
Je marche à côté de moi  
en joie  
J'entends mon pas en joie qui  
marche à côté de moi  
Mais je ne puis changer  
de place sur le trottoir  
Je ne puis pas mettre mes pieds  
dans ces pas-là et dire voilà c'est  
moi  
Moi ce n'est que pour vous aimer  
Pour vous voir  
Et pour aimer vous voir  
Moi ça n'est pas pour vous par-  
ler  
Ça n'est pas pour des échanges  
C'est pour savoir que vous êtes,  
Pour aimer que vous soyez*



## Uncle Sam wants you

**P**araît-il qu'il faudrait en finir avec l'antiaméricanisme. Une maladie, selon M. Mario Roy, journaliste à *La Presse*, qui vient de commettre un pamphlet là-dessus. L'antiaméricanisme ne serait qu'une espèce de flatulences, résultat d'un marxisme mal digéré.

Faudrait voir.

La question n'est pas de nier que les USA ont une influence sur nos vies. Nous ne le savons que trop et le fameux monologue que Michel Chartrand récitait il y a 25 ans, mettant en vedette un homme qui du matin au soir était traversé de part en part de produits américains — il avait précédé Yvon Deschamps dans ce domaine —, est toujours d'actualité. Nous sommes corps et âme envahis, au sens littéral du terme, par tout ce qui, bon ou mauvais, nous arrive du Sud.

Faut-il insister sur le demi-million de Québécoises et de Québécois qui, durant six mois, deviennent citoyens américains et ne reviennent au pays que pour s'assurer de ne pas perdre leurs services acquis, dans le domaine de la santé en particulier, dont ils ne pourraient jouir au paradis américain, parce qu'inexistants?

Dans son livre *Les empires contre l'Europe*, Régis Debray expliquait que si l'URSS investissait l'Europe, c'était de l'extérieur. Mais que c'est de l'intérieur que les USA, de leur côté, investissent les sociétés. À cet égard, c'est le poète Charles Péguy qui décrivait justement « *la plus grave des invasions, l'invasion qui entre en dedans, l'invasion de la vie intérieure, infiniment plus dangereuse pour un peuple qu'une invasion, qu'une occupation territoriale* ».

Cela, les USA l'ont compris depuis longtemps.

Le messianisme idéologique et la mainmise culturelle des USA sur le monde sont depuis longtemps à l'ordre du jour. Et *Dynasty*, aussi bien que *Dallas* et tous les soap operas auxquels n'échappe aucun pays du monde, ne sont pas des hasards mais bien le résultat de stratégies froidement arrêtées.

Dans un livre publié en 1982 sous le titre *La conquête des esprits*, l'auteur Yves Eudes démontait

dans ses moindres détails « *l'appareil d'exportation culturelle américain* », en même temps qu'il décrivait les moyens incroyables mis en oeuvre pour que cet appareil idéologique assoie son idéologie.

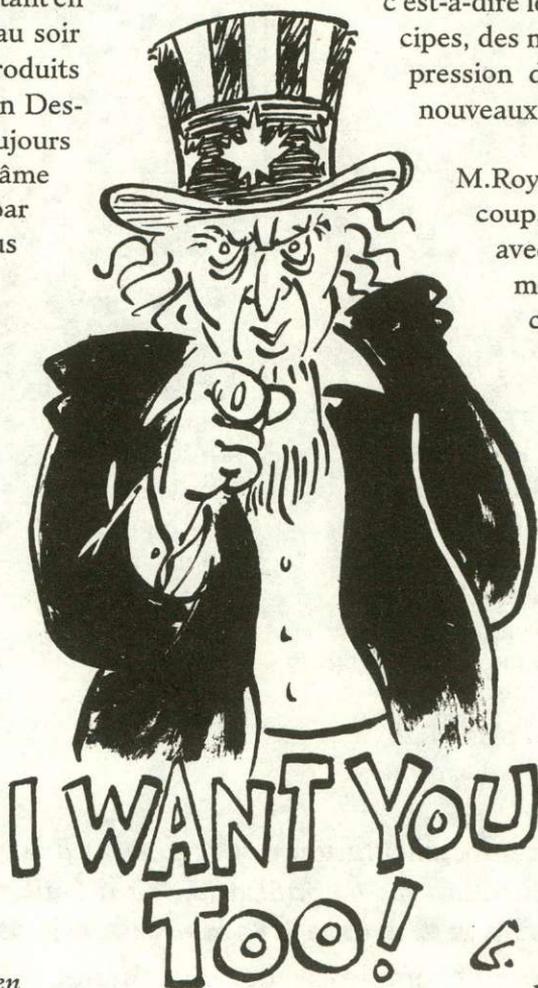
Comme tous les grands pays conquérants de l'histoire, les USA savent que toute conquête durable suppose à terme l'obtention de l'allégeance des populations ou, du moins, de celle des élites locales. Or, l'un des meilleurs moyens pour y parvenir a toujours été l'intégration et l'assimilation, c'est-à-dire le transfert des valeurs, des principes, des modes de vie et des formes d'expression des nouveaux maîtres vers les nouveaux sujets.

Spécialiste de la culture rock, M. Roy, non sans talent, embrasse beaucoup, étreint plutôt mal et s'égare avec son sujet dans mille ruelles, méprisant là la France et les syndicats québécois, dithyrambique ailleurs pour ces philanthropes made in USA qui ne nous en étouffent pas moins de leur sollicitude désintéressée. « *J'ai le net sentiment d'être l'instrument de Dieu* », déclarait déjà le président Woodrow Wilson à la conférence de Versailles, en 1919, après la Première Guerre.

Le pamphlet est un procédé qui a ses lettres de créance; il permet, en amplifiant les contours et en accentuant les traits, de tirer une impression qui peut être forte. Mais le genre ne permet pas d'utiliser les matériaux de n'importe quelle façon.

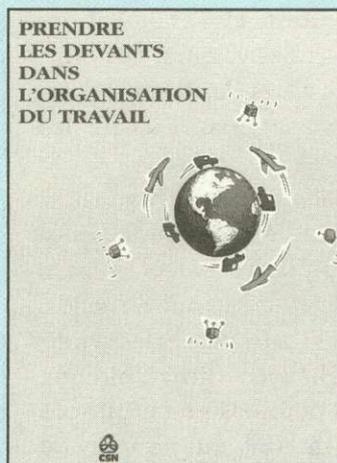
Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le procédé utilisé par M. Roy pour démolir le point de vue d'Albert Jacquard sur Rambo, tel qu'exprimé à l'émission de Joël Le Bigot, se situe-t-il à l'extrême limite de l'acceptable au plan éthique. (Dans un sondage effectué en 1989, 84% de la population aux USA se prononçait en faveur de la liberté absolue du port d'armes offensives.)

On se dit, devant une plume au demeurant fort alerte et vive, qu'il est dommage qu'un si beau talent soit gaspillé dans l'illustration d'une cause aussi peu défendable.

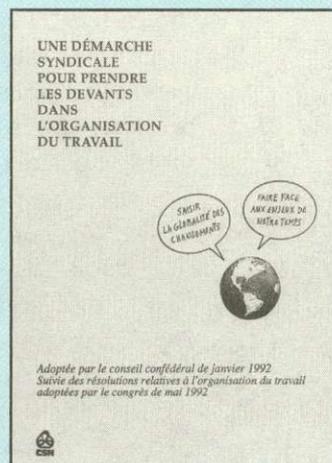


# Ça brasse chez vous dans l'organisation du travail?

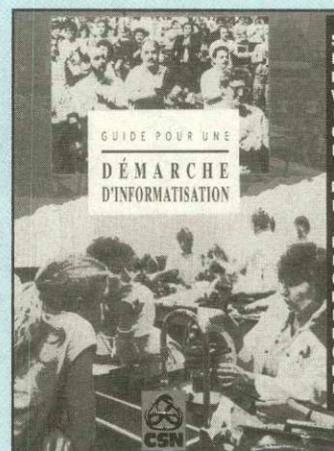
L'organisation du travail est une préoccupation constante. Ce thème est au coeur des débats des syndicats CSN. Révolution technologique, restructuration économique, vieillissement de la main-d'oeuvre, stratégies de gestion. Quelles sont les conséquences sur le travail? Comment s'y retrouver? Comment comprendre les phénomènes et intervenir dans nos milieux de travail? C'est pour aider les syndicats à s'approprier leur travail que la CSN a publié plusieurs ouvrages que vous pouvez vous procurer au Service de documentation.



**Prendre les devants dans l'organisation du travail**  
Publication CSN,  
deuxième édition 1992  
75 pages  
\$5.00 plus \$2.75  
en frais d'expédition



**Une démarche syndicale pour prendre les devants dans l'organisation du travail.**  
Texte adopté par le  
Conseil confédéral, 1992  
21 pages  
\$2.50 plus \$1.25  
en frais d'expédition



**Guide pour une démarche d'informatisation**  
Publication CSN, 1992  
53 pages  
\$5.00 plus \$2.75  
en frais d'expédition



**Travail en mutation dans le secteur des technologies médicales**  
Production SPTM  
(Secteur professionnel des technologies médicales),  
1992  
169 pages  
\$5.00 plus \$2.75  
en frais d'expédition

*Le service de documentation met également à votre disposition deux vidéo cassettes sur l'organisation du travail. (Sur demande)*

**Bon de commande**

Je désire \_\_\_\_\_ exemplaires des documents suivants

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Code Postal \_\_\_\_\_ Tél \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Nom du syndicat \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Retourner au centre de documentation CSN, 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5  
(514-598-2150 • Fax: 514-598-2089)